



Commission Communale d'Accessibilité

Ville de Grenoble

7 Octobre 2021

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
Sigles.....	3
Introduction.....	4
I. Une ville Accessible	6
1. L’accessibilité des bâtiments municipaux :	6
Historique et évolution de la stratégie.....	7
Bilan mi-parcours 2016/2019 – Formalisation de l’évolution de la stratégie.....	8
Bilan 2020 – Quelques chiffres.....	9
Le registre public d’accessibilité.....	10
Les attestations d’accessibilité des ERP inclus dans l’Ad’Ap	11
2. L’accessibilité des bâtiments du CCAS.....	11
3. L’accessibilité de la voirie et des espaces publics	11
4. Label Tourisme et Handicap	11
5. L’accessibilité des logements	13
6. Les transports en commun.....	13
II. Une ville Inclusive	13
1. L’emploi des personnes en situation de handicap.....	13
2. Commission Grenobloise d’Accessibilité.....	15
3. L’inclusion de tout public : les enfants en situation de handicap	16
4. Autres actions menées par la ville.....	17
L’accueil en mairie.....	17
Sport	17
Bibliothèques.....	18
Liens habitant.es – services de la Ville	18
Participation au choix de nouvelles bornes fontaines	18
Le Mois de l’accessibilité : une visibilité des associations.....	19
Conclusion	20
Annexes.....	21
1. Page 22 - Tableau récapitulatif des attestations de fin d’Ad’Ap.....	21
2. Page 24 - Présentation de l’Ad’AP du CCAS	21
3. Page 29 - Présentation de l’accessibilité des trottoirs de la ville de Grenoble	21
4. Page 30 - Accessibilité de la voirie par la mission accessibilité (GAM)	21

Sigles

Ad'AP : Agenda d'Accessibilité Programmée : outil associé à une programmation budgétaire organisant la mise en accessibilité des équipements publics d'une ville

BIM : Boucle Induction Magnétique : système d'aide à l'écoute pour les malentendants porteurs d'un appareil auditif. Il produit un champ magnétique destiné à produire un signal pour les appareils de correction auditive.

CCAS : Centre Communale d'Action Sociale

CCCC : Centre Communal Camille Claudel

ERP : Etablissements Recevant du Public

IOP : Installations Ouvertes au Public

Introduction

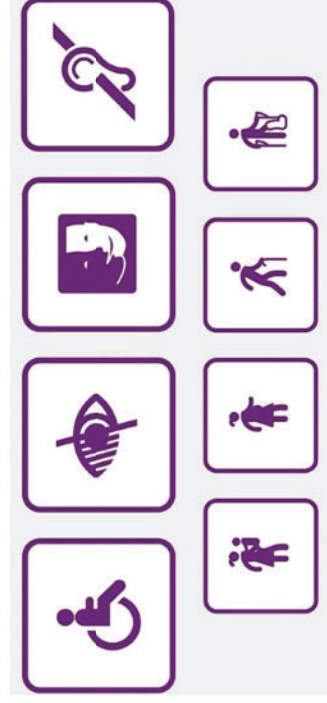
- *Ville de Grenoble – Données générales*

La Ville de Grenoble compte 160 000 habitant.es. Elle est historiquement engagée en faveur de l'accessibilité pour tous et toutes, comme en témoigne la richesse du tissu associatif. L'engagement et le dynamisme des associations participent au rayonnement de cette ville sur les enjeux d'handicaps et d'accessibilité. On compte près d'une cinquantaine d'associations actives et mobilisées sur ces questions.

Ses actions en faveur de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap la rendent pionnière en termes de tourisme accessible. Elle a été primée pour ses engagements :

- 2013 : 2^{ème} prix européen des villes accessibles aux côtés de Göteborg - Suède (1^{ère} place) et Poznan - Pologne (3^{ème} place).
- Access City Award¹ 2014 : classée en seconde place des villes les plus accessibles d'Europe
- Trophée 2015 de l'APAJH - *Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés* – Grenoble lauréate pour le mois de l'Accessibilité en ville
- 2020 : l'Office de Tourisme est labellisé Tourisme et Handicap

Pour rappel, l'accessibilité concerne les personnes en situation de handicap, mais s'adresse également aux personnes étant dans des situations temporaires de handicap : personnes avec des enfants, personnes ayant besoin de cannes pour se déplacer, de béquilles. L'accessibilité vise à rendre une ville inclusive, et ce pour chaque étape de la vie des personnes.



¹ L'Access City Award vise à mettre en évidence et à récompenser les villes prenant des initiatives exemplaires en vue d'améliorer l'accessibilité en milieu urbain dans tous les domaines (environnement bâti, espaces publics, infrastructures de transports, informations et technologies, services publics...), qui s'engagent à poursuivre leurs efforts en matière d'accessibilité, et qui adoptent des initiatives qui peuvent servir de modèles pour d'autres villes.

- *Engagement de la Ville de Grenoble sur les questions d'égalité des droits de toutes et tous*

Quelle déclinaison de l'accessibilité et des handicaps dans les politiques publiques ?

En 1990, le handicap est inscrit parmi les 25 critères de discriminations. Selon le rapport des défenseurs des droits en 2020, le handicap et l'état de santé sont encore les premières causes de discriminations.

La loi de 2005 redéfinit les enjeux du handicap et introduit le concept **d'accessibilité universelle**. C'est l'accès à tous et toutes pour tous et toutes aux bâtiments, services, produit, informations **permettant un accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyen.es ainsi, favorisant le plein exercice de sa citoyenneté** : « *chacun.e doit pouvoir exercer sa vie familiale, sociale et citoyenne selon son propre projet, sur les principes d'égalité et de l'autonomie* ». Cette loi crée l'obligation de rendre accessibles les établissements recevant du public, les transports en commun, les logements privés, et la voirie. Ceci permet de rendre concrets les aménagements sur le long terme. Des arrêtés et ordonnances de 2014 enrichissent progressivement la loi dans l'optique de garantir l'accessibilité dans chaque dimension de la vie quotidienne.

Travailler la question du handicap et l'accessibilité, c'est rendre la ville **inclusive et accessible** pour tous et toutes. L'accessibilité universelle concerne tout type de handicap issus des 4 familles (visuel, auditif, moteur, mental – les handicaps psychique et cognitifs) ou toute situation de handicap (personnes âgées, personnes avec des poussettes ou des charges,...). Elle garantit la continuité de la chaîne de déplacement : logement, voirie, espaces et jardins publics, transports, ERP, etc.

La ville de Grenoble est engagée sur ces questions pour faire bénéficier et aux personnes en situation de handicap, et/ou à mobilité réduite (personnes avec poussettes, personnes âgées) de participer pleinement aux activités ou services proposés par la ville, et de favoriser leur inclusion.

Depuis janvier 2021, la Ville de Grenoble a réintégré la mission accessibilité au sein de ses effectifs, mission précédemment assurée par les services de Grenoble Alpes Métropole dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

- *La Commission Communale d'Accessibilité*

En réaction aux lois de 2005 et 2014, la ville s'est dotée d'une instance bilan, de concertation et d'échanges. Créée par délibération du conseil municipal du 27 novembre 2006, elle accueille un large panel de publics.

Elle est composée de :

REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

MEMBRES D'ASSOCIATIONS OU D'ORGANISMES REPRESENTANT LES PERSONNES HANDICAPEES POUR TOUS LES TYPES DE HANDICAP, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, de membres d'associations ou d'organismes

REPRESENTANT DES PERSONNES AGEES

ASSOCIATIONS D'USAGER.ES

REPRESENTANTS D'ACTEURS ECONOMIQUES

AUTRES USAGERS DE LA VILLE

Présidée par Monsieur Eric PIOLLE, Maire de Grenoble ou son représentant, conseiller municipal délégué à l'accessibilité, elle se réunit en séance publique ouverte à tous et toutes.

Elle a pour mission :

- dresser chaque année le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- établir un rapport annuel comprenant l'état des lieux de l'accessibilité et des propositions d'améliorations,
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées, et aux personnes âgées,
- donner un avis sur les réflexions et actions promouvant l'accès des personnes handicapées, dans les champs de compétence de la ville, comme l'emploi des personnes en situation de handicap dans la collectivité, et la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Ce travail est possible grâce au partenariat avec les membres des associations engagées sur ces questions d'accessibilité.

Cette CCA concerne les données de l'année 2020 et en partie l'année 2021.

I. Une ville Accessible

1. L'accessibilité des bâtiments municipaux :

Historique et évolution de la stratégie

La ville de Grenoble est engagée dans un Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'Ap) approuvé par arrêté préfectoral du 18 décembre 2015 pour une durée de 9 ans.

L'Ad'Ap a été voté au conseil municipal le 21 septembre 2015 pour un montant de 12 millions d'euros. Il prévoyait les travaux de mise en accessibilité de 225 établissements recevant du public, nombre porté à 257 équipements à l'issue du bilan mi-parcours.

Les engagements financiers contractualisés avec les services de l'Etat dans cet Ad'Ap s'étendent sur 3 périodes :

PERIODE 1 : 2016-2018

	PREVISIONNEL TTC THEORIQUE 2015	REALISE TTC
2016	300 000 €	244 995 €
2017	500 000 €	568 186 €
2018	800 000 €	645 985 €
Total Période 1	1,6 M€	1,45 M€

PERIODE 2 : 2019-2021

	PREVISIONNEL TTC THEORIQUE 2015	REALISE TTC
2019	1,7 M€	1,35 M€
2020	1,7 M€	728 861€



ANNEE 2021 DE LA PERIODE 2 / PERIODE 3: 2022-2024

1,7 M€/an en moyenne : La ville de Grenoble maintient le niveau d'investissement dédié aux travaux éligibles à l'Ad'Ap, tous handicaps confondus, pour les années à venir. Perspective de gros investissements au titre de l'accessibilité sur le mandat, dans le cadre d'opérations de rénovations globales d'équipements ciblés prioritaires (Ecoles, gymnases, équipements jeunesse)

Jusqu'en 2017, la priorité a été de réaliser des petits travaux pour lever les obstacles permettant de répondre à l'usage et aux besoins (sécurisation des escaliers, boucle magnétique, visiophone, sanitaires, etc....).

Plusieurs constats ont découlés de la stratégie initiale mise en œuvre jusqu'en 2017 :

- ⇒ Une dispersion des investissements : nécessité d'augmenter la lisibilité des interventions et de l'efficacité des investissements, pertinence de traiter des bâtiments complets
- ⇒ Un bon niveau d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) mais disparités en fonction des handicaps d'où la nécessité de mieux prendre en compte l'ensemble des handicaps
- ⇒ Une programmation déconnectée des complexités techniques et opérationnelles : nécessité de fiabiliser les délais de réalisation et les montants des opérations de travaux, notamment en réalisant des pré-études de faisabilité bien en amont de la période prévisionnelle de travaux.

En conséquence, une concertation a été mise en place auprès des différents acteurs concernés : directions de la ville (DEJ, DAC, SPORTS), élus de la ville, représentants de la Commission Communale d'Accessibilité, représentants de l'Etat (Direction Départementale Territoriale de l'Isère).

Dans ce contexte, une stratégie stabilisée avec les directions a été retenue :

Equipements scolaires	- Assurer un maillage territorial par secteur (rayon de 500 m) - Prioriser la notion d'ensemble scolaire (élémentaire, maternelle et restaurant)
Equipements socio-culturels	- Privilégier les MJC à forte fréquentation
Equipements sportifs	- Privilégier les équipements à forte fréquentation - Prioriser les équipements identifiés handisports
Equipements culturels	- Privilégier les équipements à fort rayonnement
Equipements territorialisés et autres	- Privilégier les équipements de service public -Privilégier les équipements fréquentés par un public fragile (salles personnes âgées, centres de santé...)

Cette stratégie, validée par les élus, combinée d'une part à une analyse technique tenant compte de la complexité des travaux et des temps d'études/ de faisabilité et d'autre part à la programmation de travaux et grosses opérations au sein de la Direction de l'Immobilier Municipal (neuves et/ou réhabilitation), a permis l'établissement d'une programmation pluriannuelle de travaux cohérente à mener au titre de l'Ad'Ap.

Dès 2018, le choix politique a donc été fait de faire évoluer la stratégie de mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public dans les différents secteurs de la Ville et la priorisation des équipements qui en résulte selon la nouvelle stratégie.

Bilan mi-parcours 2016/2019 – Formalisation de l'évolution de la stratégie

En application du Code de la Construction et de l'Habitation et conformément à l'arrêté du 14 septembre 2018 relatif au suivi de l'avancement des agendas d'accessibilité programmée, la Ville de Grenoble a présenté un point de situation à mi-parcours de l'avancement de l'Ad'Ap au préfet de l'Isère en mars 2021.

En accord avec la Direction Départementale des Territoires de l'Isère, service préfectoral en charge du suivi de l'avancement de notre Ad'AP, l'évolution de la stratégie a été signifiée à l'occasion du bilan mi-parcours. Ce bilan a été formalisé par un tableau de suivi dynamique de l'Ad'Ap comprenant les éléments d'information suivants :

- Liste des Etablissements Recevant du Public et Installations Ouvertes au Public inclus à l'Ad'AP initial 2015
- Evolution du patrimoine avec identification des sorties / rentrées ERP et IOP par rapport au patrimoine identifié en 2015, avec motif expliquant cette évolution :
 - 225 ERP et 1 IOP déclarés en 2015
 - 54 ERP rentrés dans l'Adap (bâtiments CCAS, ERP de 5 catégories ajoutés, acquisitions...)

- 22 ERP et 1 IOP sortis de l'Adap (bâtiments vendus, démolis, etc)
- Soit un nombre total d'équipements figurant dans l'Ad'AP actuel : 257 ERP et 0 IOP
- o Equipements pour lesquels les travaux d'accessibilité sont en cours ou achevés et les actions réalisées pour chaque équipement
- o Rappel de la programmation initiale de l'Ad'AP et l'indication des écarts avec cette programmation
- o Programmation prévisionnelle des travaux restant à réaliser pour chaque ERP et l'estimation financière correspondante
- o Les dérogations accordées et prévisionnelles par ERP
- o Les attestations de conformité adressées en préfecture par ERP concerné

Fin 2019, à l'issue du bilan mi-parcours, 41 équipements sont déjà conformes sur le territoire (tous ERP confondus, y compris les ERP non inclus à l'Ad'Ap car neufs ou déjà conformes fin 2015) et les montants investis au titre de l'accessibilité s'élèvent à 2,8 M €.

Fin 2020, à l'issue du bilan 2020, 56 équipements sont maintenant conformes sur le territoire.

La programmation prévisionnelle 2021 devrait permettre d'atteindre un total de 82 équipements conformes. 175 ERP seront donc encore à mettre en conformité après 2021 et d'ici fin 2024, nécessitant des travaux complexes pour la plupart (plusieurs ascenseurs notamment).

On constate un avancement de l'Ad'AP conforme à nos engagements malgré :

- un patrimoine existant important en nombre, vieillissant et complexe, dans lequel de nombreux travaux de maintien à niveau et mise en conformité sont nécessaires sur d'autres thématiques (investissements lourds pour mises en conformité en matière de sécurité incendie et performance thermique)
- une crise sanitaire qui perdure depuis mars 2020 qui n'est pas favorable à un avancement normal

Bilan 2020 – Quelques chiffres

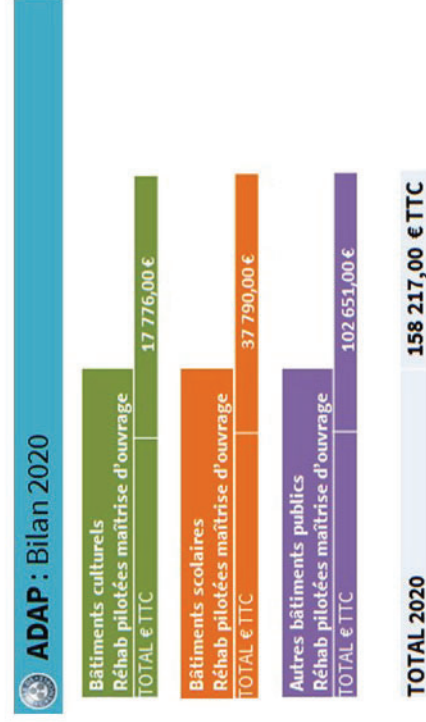


ADAP : Bilan 2020

Equipements rendus conformes au titre de l'accessibilité en 2020 y compris travaux MOU et ERP hors Adap

- + 2 Ecoles maternelles
- + 0 Ecoles élémentaires
- + 1 Equipement socio-culturel
- + 2 Equipements sportifs
- + 7 Equipements culturels
- + 0 Equipement territorialisé
- + 3 Equipements « Autre »
- **SOIT 15 EQUIPEMENTS SUPPLEMENTAIRES RENDUS TOTALEMENT CONFORMES EN 2020 (en plus des 41 déjà conformes) => 56 EQUIPEMENTS CONFORMES EN 2020**

Commission Communale Accessibilité



Soit un total de **728 861 €** investi en 2020 au titre de la mise en accessibilité des ERP, tous handicaps confondus, malgré les impacts importants générés par la crise sanitaire.

A titre d'exemple, 102 650 € TTC ont été dédiés à la mise en accessibilité dans le cadre de tous les travaux menés au Centre Communal Camille Claudel pour accueillir le public et les agent.es.

Le registre public d'accessibilité

Les gestionnaires d'ERP doivent mettre à disposition du public un document appelé registre public d'accessibilité afin de communiquer sur le niveau d'accessibilité des prestations proposées par leur établissement (Décret du 28 mars 2017). L'arrêté du 19 avril 2017 fixe le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre.

Document édité le 02/11/2021

133/1507

En accord avec les membres de la Commission Communale d'Accessibilité et la Direction Ministérielle à l'Accessibilité, la Ville de Grenoble affiche le niveau d'accessibilité de ses ERP en ligne, sur le site internet « Grenoble.fr ». Tout usager peut demander à consulter les documents intégrés au registre public d'accessibilité d'un équipement par l'intermédiaire d'une adresse mail dédiée disponible sur ce site.

Les attestations d'accessibilité des ERP inclus dans l'Ad'Ap

Le code de la construction et de l'habitation stipule que l'attestation d'achèvement des travaux nécessaires pour mettre en conformité l'ERP avec les exigences réglementaires doit être établie par un contrôleur technique pour chaque établissement faisant l'objet d'un Adap. Cette attestation doit être adressée au préfet ainsi qu'à la Commission Communale d'Accessibilité à l'occasion du point de situation sur la mise en œuvre de l'Adap à la moitié de la durée de l'agenda (bilan mi parcours) et lors du bilan de fin d'agenda.

Les documents relatifs à cette obligation sont joints en annexe.

2. L'accessibilité des bâtiments du CCAS

Le centre communal d'action sociale a aussi déployé un Ad'AP. Le bilan est présenté en annexe 3.

3. L'accessibilité de la voirie et des espaces publics

La compétence de voirie et d'accessibilité de la voirie a été transférée en 2015 à Grenoble-Alpes Métropole. La Commission d'Accessibilité de Grenoble Alpes Métropole s'est réunie le 24 juin 2021.

Une présentation est faite par les services de la Métropole (annexe 5).

4. Label Tourisme et Handicap

La Ville de Grenoble, et en particulier l'Office de Tourisme, s'inscrit dans le projet « Tourisme et Handicap » afin de labelliser la ville comme territoire accessible et favoriser l'essor du tourisme inclusif. L'Office de tourisme a reçu le label Tourisme et Handicap en 2020.

Pour rappel, Grenoble est désignée en 2012 le 1^{er} territoire de tourisme adapté au plan national.

Cette marque identifie les établissements répondant aux besoins spécifiques des touristes en situation de handicap qu'il soit auditif, mental, moteur ou visuel.

Favorisant l'accès au tourisme inclusif, il rend accessible la ville à d'autres personnes, notamment le trouble de santé invalidant et le handicap de la langue mais également la perte d'autonomie liée à l'âge, les entraves au déplacement liées à la situation familiale.

La marque Tourisme & Handicap a défini des critères d'accessibilité et d'accueil pour garantir le tourisme à tous dans la plus grande autonomie possible. Elle prend en compte, notamment, l'accès facilité aux bâtiments et aux prestations de l'établissement. Elle est également attentive à l'accueil personnalisé réservé aux touristes en termes d'attention et de bienveillance.

Cette marque s'applique à différents types d'établissements afin de répondre à toutes les attentes et besoins des touristes et habitant.es : hébergements, restauration, lieux de visite, activités sportives et de loisirs, ou encore des offices de tourisme. Les établissements labellisés T&H sont répertoriés sur le site Tourisme & Handicap. Un moteur de recherche permet d'isoler les établissements répondants aux besoins des touristes selon leur handicap.

Ce label permet une reconnaissance des commerçants et lieux publics engagés sur les travaux d'accessibilité.

La marque Tourisme & Handicap permet de garantir trois aspects de la politique d'accessibilité :

- Identification des sites touristiques adaptés aux besoins grâce aux pictogrammes dédiés ;
- Une sensibilisation et une formation du personnel : accueil des personnes en situation de handicap
- Des prestations respectant la réglementation sur l'accessibilité, contrôlées par des évaluateurs spécialisés.

Plusieurs acteurs touristiques et économiques du territoire engagent la ville de Grenoble dans le principe de tourisme adapté. A cet effet, l'[Office du Tourisme](#) a édité en 2017 un guide intitulé Le Grenoble Adapté – Lieux accessibles à tous et pour tous ([ici](https://fr.calameo.com/read/00394261542848bf0a191) - <https://fr.calameo.com/read/00394261542848bf0a191>).

Le label Tourisme et Handicap

Tourisme & Handicap (T&H) est la seule marque d'État (ministère de l'Économie et des Finances) attribuée aux professionnels du tourisme qui s'engagent dans une démarche de qualité ciblée sur l'accessibilité aux loisirs et aux vacances pour tous.tes.



5. L'accessibilité des logements

La compétence logement relevant de la compétence métropolitaine, il convient de renvoyer sur cette thématique vers la Commission d'Accessibilité de Grenoble Alpes Métropole qui s'est réunie le 24 juin 2021.

6. Les transports en commun

Le principe d'accessibilité universelle consiste à ne pas rompre les chaînes de déplacement et favoriser l'accès de tous.tes aux espaces publics. Le Plan de Déplacement Urbain 2030 recense l'ensemble des mises en accessibilité du réseau de transports.

Il est disponible sur ce lien : [http://www.smtc-grenoble.org/sites/default/files/files/PDU2030-annexe-accessibilite\(1\).pdf](http://www.smtc-grenoble.org/sites/default/files/files/PDU2030-annexe-accessibilite(1).pdf).

II. Une ville Inclusive

La Ville de Grenoble est attentive à ne pas rompre la chaîne de l'accessibilité : ville, université, espaces publics, et veille à ce que l'accessibilité de chaque sphère soit possible.

1. L'emploi des personnes en situation de handicap

Source : Service RH – Ville de Grenoble – Juillet 2021

Les agents.es bénéficiaires de l'obligation d'emploi représentent 7.79% pour l'année 2020. Ces données concernent l'année 2020 et les personnes employées par la Ville de Grenoble.

On remarque néanmoins une baisse de ce taux et pour divers motifs : retraites, détachement, mutation, fin d'engagement. La période COVID a eu un effet accélérateur sur les départs à la retraite, constat également établi au niveau national. De nombreux agents.es ont fait le choix de favoriser leur sphère personnelle.

OBE

Tout employeur public occupant au moins 20 agents à temps plein ou leur équivalent est tenu d'employer, à temps plein ou à temps partiel, des personnes handicapées dans la proportion de **6 % de l'effectif total des agents rémunérés.**

Convention avec le FIPHFP

La politique handicap définie par la Ville de Grenoble est pilotée par le Service Mobilité – Vie au Travail de la Direction des Évolutions et des Compétences. Elle permet à travers l'action d'une Document édité le 02/11/2021 136/1507

référente handicap, conseiller des agents BOE et d'une référente Qualité de Vie au Travail et coordinatrice de la politique handicap, de mobiliser des actions et des partenaires favorisant l'inclusion et l'évolution professionnelle de ces professionnels.

L'accompagnement se décline notamment à travers la convention que la Ville de Grenoble a signée avec le Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) et des moyens propres que la collectivité mobilise en termes de ressources humaines, financières et matérielles. Aux côtés de Grenoble Alpes-Métropole et du CCAS, la Ville de Grenoble s'est engagée dans une nouvelle convention avec le FIPHFP pour la période 2020-2022. Il s'agit de la seconde convention tripartite et de la 4ème convention handicap. La Ville de Grenoble est désormais cheffe de fil pour ce nouvel engagement de trois ans. Elle devient l'interlocutrice du FIPHFP et va s'attacher à mettre en œuvre la convention.

Le 10 mars 2020, la Ville de Grenoble a signé un nouveau protocole d'accord avec les organisations syndicales. Celui-ci énonce les nouveaux engagements de la Ville et notamment la volonté forte et affirmée d'intégrer le handicap dans le management des ressources humaines pour en faire un sujet de droit commun ou encore la poursuite des engagements de recrutement et d'apprentissage. La convention 2020-2022 s'attachera à mettre en œuvre les priorités définies par le FIPHFP en complémentarité des actions spécifiques définies par chacune des collectivités.

Certain.es agent.es ont pu bénéficier en 2020 d'une formation Langues des Signes et d'une formation d'évolution des compétences administratives.

Au sein du Service Mobilité – Vie au Travail, dans le cadre d'actions s'inscrivant dans la Qualité de Vie au Travail, une responsable de service, une référente handicap, deux assistantes administratives et une référente Qualité de Vie au Travail et une coordinatrice de la politique handicap interviennent pour assurer des actions de :

- Maintien dans l'emploi : il s'agit de la mise en œuvre de mesures et dispositions visant à l'amélioration des conditions de travail tant matérielles qu'en termes de ressources humaines. Le financement d'études ergonomiques, d'aménagements de postes et d'environnement de travail, la mise en place d'Auxiliaires de Vie Professionnelle (AVP), des entretiens de suivi et d'accompagnement sont autant d'actions permettant de réaliser cet objectif.
- Développement d'actions de sensibilisation : ces actions se veulent régulières et diversifiées. Elles contribuent à informer, former des collectifs de travail sur la thématique du handicap. Une nouvelle campagne de sensibilisation au handicap via les fiches a été organisée en 2020. L'aide à la constitution d'un dossier et l'orientation vers la Maisons de l'Autonomie sont des éléments contribuant à cette augmentation.
- Suivi de la convention tripartite, Ville de Grenoble, CCAS, Métropole avec le FIPHFP. Des rencontres régulières sur fonds d'une charte de fonctionnement s'organisent afin de développer un suivi de la convention et d'engager des actions communes.

Les autres professionnels du service sont des personnes ressources pour prendre le relais de certaines situations. Ainsi, la psychologue du travail ou la conseillère en organisation et développement personnel ont contribué à la qualité de vie au travail des agent.es pouvant se trouver en difficulté voire en souffrance au travail.

2. Commission Grenobloise d'Accessibilité



La Commission Grenobloise d'Accessibilité (CGA) est une commission technique et consultative concernant des enjeux d'accessibilité avec contrôle a priori sur plan des projets et contrôle a posteriori (présence des techniciens et représentants d'associations de personnes handicapées) lors de l'ouverture des ERP.

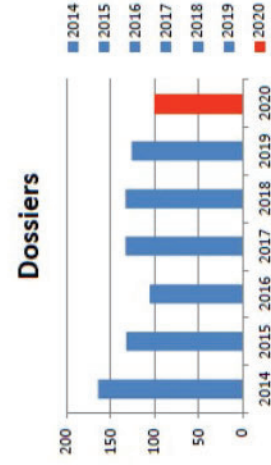
C'est une instance de concertation avec les associations qui permet d'évoquer les projets soumis à consultation réglementaire, mais également des sujets plus généraux sur l'accessibilité et le handicap sur le territoire grenoblois. La CGA donne lieu à un procès-verbal, ainsi que des avis sur les dossiers réglementaires.

Afin de réaliser des CGA en présentiel et qu'elles puissent être accessibles à tous.tes, la Ville s'est dotée en masque sanitaire inclusif, permettant la lecture labiale.

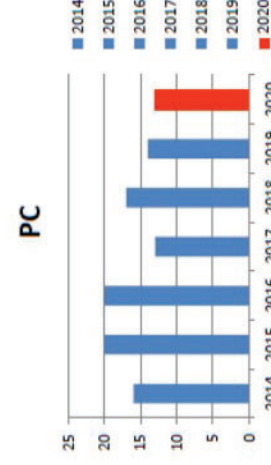
Les arrêtés de composition et de fonctionnement ont été renouvelés en juillet 2021.

Tous les mois, un travail de présentation des dossiers et de vote est réalisé pour présenter les dossiers concernant des mises en accessibilité (public – privé).

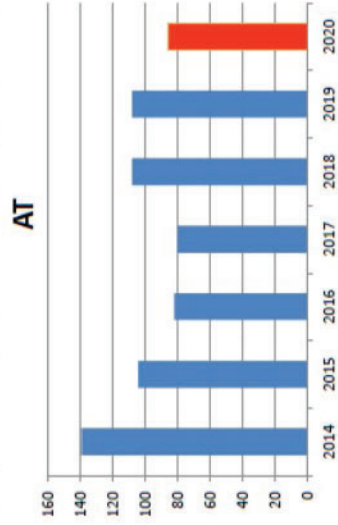
COMMISSION GRENOBLOISE D'ACCESSIBILITE BILAN 2014 2020



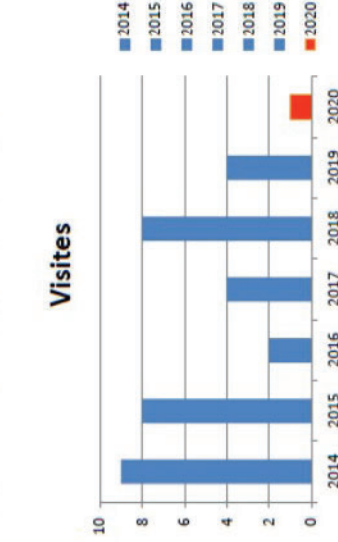
Moyenne : dossiers **128 / 2020 : 100 dossiers**



Moyenne : PC **16 / 2020 : 13 permis**



Moyenne : AT **101 / 2020 : 86 AT**



Moyenne : 5 visites / **2020 : 1 visite**

2020

Une centaine de dossier instruit par la CGA en 2020, avec 13 dossiers liés à des permis de construire.

On recense une visite à la Bibliothèque d'étude du Patrimoine boulevard Maréchal Lyautey, découlant sur un avis favorable émis.

L'activité 2020 a été impactée par la crise sanitaire, avec une baisse du nombre de dossiers.

2021

Au 1^{er} octobre 2021, 20 dossiers de permis de construire d'Etablissement Recevant du Public ont été instruits, et 48 autorisation de travaux.

Trois visites d'ouvertures des écoles avec prise en compte des prescriptions et recommandations par les services de la Mairie

- Ecole Jean Racine
- Ecole Marianne Cohn
- Centre Communal Camille Claudel

3. L'inclusion de tout public : les enfants en situation de handicap

La Ville de Grenoble, en parallèle des actions sur le bâti, œuvre à l'inclusion des enfants handicapés.

Les enfants bénéficient d'un plan personnalisé de scolarité, qui prévoit en fonction des besoins de l'élève, un accompagnement scolaire, et des mesures d'aménagement (scolarité – pédagogique)

De plus, les votes citoyens pour les projets des budgets participatifs ont permis de créer deux handiparcs pour enfants en situation de handicap : parc Pompidou et square Saint-Bruno.



©Auriane Poillet

4. Autres actions menées par la ville

L'accueil en mairie

L'usage de la Boucle Induction Magnétique et une obligation réglementaire depuis la loi de 2005, qui a été concrétisée par l'arrêté du 8 décembre 2014 obligeant un ERP remplissant une mission de service public à se doter de cet outil. Il facilite grâce à une bande magnétique l'écoute des personnes en situation de handicap auditif.

L'accueil de l'Hôtel de Ville et le Centre Communal Camille Claudel en sont dotés.



Ajouté à cette BIM, un service d'accueil en Langue des Signes Française a été mis en place pour garantir l'accessibilité des lieux publics :

- en 2018 à l'Hôtel de ville et sur le web,
- en 2019 à la maison des habitants Chorier Berriat

Sport

La Ville soutient les associations sportives, clubs handisports et sport adapté. Durant le Mois de l'accessibilité, une journée est consacrée à la présentation des sports et clubs du territoire grenoblois.

Document édité le 02/11/2021

140/1507

Ainsi, la piscine Bulle d'O est inscrite dans le label « Tourisme et handicap » ou encore le gymnase Jean-Philippe Motte sont des équipements accessibles.

Bibliothèques

Les bibliothèques de Grenoble s'adaptent aux personnes en situation de handicap :

- les services : participation au Mois de l'accessibilité (langues de signes, conférence sur autisme...), plaquettes de communication, accueil de classes ULIS, etc.
- les équipements : bornes retour
- et les collections

Un guide sera édité courant octobre 2021 pour présenter l'ensemble des démarches engagées par les Bibliothèques.

Liens habitant.es – services de la Ville

Depuis mai 2021, la ville de Grenoble a mis en place de la boîte mail accessibilite@grenoble.fr qui permet de faire remonter les demandes des habitant.es sur des enjeux d'handicap et d'accessibilité

De plus, dans le cadre des obligations réglementaires faites aux ERP liées au code de la construction et de l'habitation, le service conseil et urbanisme réglementaire accompagne lors des permanences dédiées à l'urbanisme réglementaire les pétitionnaires, et notamment les commerçants, dans leur démarche et dans la compréhension de la réglementation. Les permanences ont lieu les lundi, mercredi et vendredi matin (uniquement par téléphone en période de crise sanitaire ; en présentiel sur le site du Centre communal Camille Claudel prochainement).

Participation au choix de nouvelles bornes fontaines

Dans le cadre d'une convention avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble, les services du pôle eau de la ville se sont emparés de la question de l'accessibilité de bornes fontaine. L'idée étant d'imaginer des fontaines à eau plus accessible aux usagers et usages.

Pour ce faire, 5 maquettes de fontaines ont été imaginées par les étudiants de master, selon un cahier des charges rédigé par la Ville de Grenoble.

Avant de sélectionner 2 ou 3 maquettes pour réalisation sur espace public, les services ont souhaité éprouver les maquettes par des publics en situation de handicap, afin d'en tester l'accessibilité.

Plusieurs personnes issues de différentes associations et représentant des handicaps divers se sont alors mobilisées pour expérimenter les fontaines et émettre un avis sur les plus accessibles d'entre elles. C'est sur la base de ces tests et d'évaluation de l'accessibilité que des maquettes ont été sélectionnées en préalable à un projet d'appel d'offre pour la réalisation sur l'espace public.

Le Mois de l'accessibilité : une visibilité des associations

Le Mois de l'accessibilité est un événement de sensibilisation et de prévention de lutte contre les discriminations liées aux handicaps. Il est permis grâce au dynamisme des associations du bassin grenoblois qui œuvrent à l'amélioration des accessibilités (accès aux droits, au numérique, au sport,...) pour les personnes concernées par les handicaps (personnes en situation de handicap, personnes aidantes, familles).

Le Mois de l'accessibilité a pour vocation de rassembler tous les publics, personnes en situation de handicap ou valides, de tout âge. Cette année, le thème de la 13^{ème} édition est les Retrouvailles, notamment post-covid.

Cet événement a pour vocation de rendre visibles les partenaires (associations, collectifs, structures privées) auprès des habitant.es et de favoriser l'interconnaissance entre partenaires. Cet événement est assuré. Il regroupe : 5 collectifs, 12 associations, des partenaires privés (éducatrice spécialisée, etc). Entre Maisons des habitants, bibliothèques, Muséum, Maison des associations, centre sportif Jean-Philippe Motte et lors des rencontres, conférences, ateliers créatifs, activités sportive et expositions, ce mois offrira un regard neuf et convivial sur l'accessibilité. On compte une cinquantaine d'événements s'articulant autour de l'accessibilité au sport, au numérique, à la culture, à l'espace public. Cette accessibilité concerne tant les contenus que les équipements prévus.

Conclusion

La Ville de Grenoble est engagée dans la mise en accessibilité de ses espaces et équipements : transport en commun, Etablissements Recevant du Public, accessibilité numérique. Ceci s'inscrit dans le cadre des lois de 2005 et 2014 qui incitent les Villes à garantir **l'accessibilité universelle** (déplacements, emploi, équipements, vie privée, etc).

Rendre la ville inclusive c'est garantir son accessibilité aux personnes en situation de handicap, mais cette accessibilité concerne l'ensemble des habitant.es de la Ville de Grenoble : personnes âgées, personnes accompagnant des enfants, personnes enceintes, etc.

Un plan transversal de mise en réseau de l'ensemble des référent.es visant à recenser les actions fléchées handicap et accessibilité est en cours de réalisation. Cet état des lieux vise à créer à long terme un recueil de bonnes pratiques, d'identifier les personnes ressources, et de rendre davantage transversale cette thématique.

Annexes

Ces annexes ont été présentées lors de la Commission Communale d'Accessibilité du 7 octobre 2021.

1. Page 22 - Tableau récapitulatif des attestations de fin d'Ad'Ap
2. Page 24 - Présentation de l'Ad'AP du CCAS
3. Page 29 - Présentation de l'accessibilité des trottoirs de la ville de Grenoble
4. Page 30 - Accessibilité de la voirie par la mission accessibilité (GAM)

Code bâtiment effectif (Gima)	Code diagnostic	Nom bâtiment (Gima)	Nom bâtiment (ADAP)	DIRECTION	secteur effectif (Gima)	Adresse effective (Gima)	DATE TRANSMISSION ATTESTATION EN PREFECTURE	VALIDATION PREFECTURE	OBSERVATION
0238A	0238B	GRUPE SCOLAIRE NICOLAS CHORIER	Nicolas Chorier Elémentaire + Maternelle	DEJ	1	21 RUE NICOLAS CHORIER	30/12/2019	17/02/2021	
0098A	0098A	GYMNASSE HOUILLE BLANCHE	Blanche Gymnase Houille	SPORTS	3	28 RUE ANATOLE FRANCE	30/12/2019	17/02/2021	
0055A	0055A	BIBLIOTHEQUE ALLIANCE	Alliance Bibliothèque	DAC	4	90 RUE DE STALINGRAD	31/12/2019	17/02/2021	
0279A	0279A	ECOLE MATERNELLE GERARD PHILIPPE	Gerard Philippe Maternelle	DEJ	5	6 RUE NINON VALLIN	31/12/2019	17/02/2021	
0278A	0278A	GRUPE SCOLAIRE MARIE REYNOARD-CHRISTOPHE TURC	Marie Reynoard- Elémentaire	DEJ	6	46 ALLEE DES ROMANTIQUES	02/01/2020	17/02/2021	
0278A	0278A	GRUPE SCOLAIRE MARIE REYNOARD-CHRISTOPHE TURC	Marie Reynoard- Elémentaire	DEJ	6	46 ALLEE DES ROMANTIQUES	03/01/2020	17/02/2021	
0307B	0307B	MAISON DES HABITANTS BALADINS	MIDH BALADINS Maternelle	DAT	6	31 PLACE DES GEANTS	31/12/2019	17/02/2021	
0081A	0081A	BATIMENT 33BIS-35 CHANRION	Salle Pierre Allard - annexe MJC	DEJ	2	35 RUE JOSEPH CHANRION	31/12/2019	17/02/2021	
0115B	0115B	GYMNASSE AMPERE	Gymnase Ampère Mutualité	SPORTS	3	72 RUE ANATOLE FRANCE	31/12/2019	17/02/2021	
0656A	0656A	MAISON DES HABITANTS BOIS D'ARTAS	MDH BOIS D'ARTAS (EX CONVIVAGE)	DAT	2	3 RUE AUGEREAU	31/12/2019	17/02/2021	
0027C	0027C	BIBLIOTHEQUE SAINT BRUNO	Bibliothèque St (Médiathèque) Bruno	DAC	1	8 PLACE SAINT BRUNO	22/10/2020	17/02/2021	
0490A	0490A	MAISON DES HABITANTS ANATOLE FRANCE		DAT	3	68BIS RUE ANATOLE FRANCE	24/06/2020	17/02/2021	
0161A	0161A	GYMNASSE LEON JOUHAUX	Gymnase Léon Jouhaux	SPORTS	5	4 RUE DU 140EME R.I.A.	09/02/2021	17/02/2021	
0129C	0129C	PISCINE CLOS D'OR	Piscine Clos D'or	SPORTS	4	111 RUE DE STALINGRAD	22/12/2020	17/02/2021	
0248A	0248A	ECOLE MATERNELLE BERRIAT	Berriat Maternelle Restaurant	DEJ	1	13 BIS RUE ABBE GREGOIRE	22/10/2020	17/02/2021	
0199A	0199A	PISCINE SUD LES DAUPHINS	Piscine sud Les Dauphins	SPORTS	6	12AVENUE EDMOND ESMONIN	23/06/2020	17/02/2021	
0002B	0002B	ORANGERIE	Muséum d'histoire naturel - Orangerie	DAC	2	1 RUE DOLOMIEU	13/11/2020	17/02/2021	
0037A	0037A	THEATRE 145	Théâtre 145	DAC	1	145 COURS BERRIAT	04/12/2020	17/02/2021	
0064A	0064A	BIBLIOTHEQUE ABBAYE LES BAINS	Bibliothèque Abbaye Les Bains	DAC	5	1 RUE DE LA BAYATIÈRE	15/02/2021	17/02/2021	
0489A	0489A	BIBLIOTHEQUE TEISSEIRE MALHERBE	Bibliothèque Teisseire-Malherbe	DAC	5	12 ALLEE CHARLES PRANARD	09/03/2021	19/04/2021	
0145/14507	0145/14507	Adap CCAS (0185D3 = ajout diag usages)	MDH PREMOL - POLE ANIMATION GERONTOLOGIE SECT 6	DAT	6	7 RUE HENRY DUHAMEL	11/03/2021		
0215A	0215A	CENTRE SPORTIF - PISCINE CHORIER BERRIAT	Piscine Bulle d'O BERRIAT	SPORTS	1	12 RUE HENRY LE CHATELIER	22/12/2020	12/03/2021	Transmission attestation conformité du PC (pas de réalisation d'attestation de fin d'Adap)

Document édité le 02/11/2021

0522A	0522A	ECOLE PRIMAIRE BEAUVERT	Beauvert Primaire	DEJ	4	10 RUE GUY DE MAUPASSANT	22/12/2020	Transmission attestation conformité du PC (pas de réalisation d'attestation de fin d'Adap)
0125B	0125B	ECOLE MATERNELLE PAUL PAINLEVE	Paul Painleve Maternelle et Les Frenes	DEJ	3	21 AVENUE RHIN ET DANUBE	03/05/2021	
0276A	0276A	ECOLE MATERNELLE - EAJE LES FRENES	Maternelle Les Frenes	DEJ	6	16 ALLEE DES FRENES	03/05/2021	
0252A	0252A	EX ECOLE MATERNELLE CLAUDE BERNARD (le Fournil)	Ex Maternelle Claude Bernard (le Fournil)	DIM	1	17 QUAI DE LA GRILLE	17/09/2021	
TOTAL	22				27		22	



7 octobre 2021
(mise à jour de la présentation du 28/01/2019)

Commission Communale d'Accessibilité de la Ville de Grenoble

CCAS de Grenoble

Contexte

Historique :

- 06/2015 : Réalisation des diagnostics accessibilité sur le patrimoine du CCAS
- 17/12/2015 : Adoption par le conseil d'administration du CCAS de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap)
- 24/03/2016 : Ad'Ap accordé par le préfet **pour une durée de 9 ans**

Nombre de bâtiments : 89 ERP

Cout global :

- 4,1 millions d'Euros TTC (soit environ 46 000 € TTC / bâtiment ou 455 000 € TTC / an sur 9 ans)
- 70% des travaux (2,8 M€) concentrés sur 8 bâtiments de la DASPA : EHPAD Saint Bruno (1 000 k€) ; EHPAD Lucie Pellat (600 k€) ; Résidence Autonomie (RA) Saint Laurent (400 k€) ; RA Montesquieu (220 k€) ; RA les Alpes (200 k€) ; RA Notre Dame (170 k€) ; EHPAD Narvik (100 k€) ; RA Le Lac (100 k€). Ces bâtiments appartiennent pour la plupart à des bailleurs (ACTIS et Alpes Isère Habitat).



148/1507

Document édité le 02/11/2021

Contexte

Evolution des compétences du CCAS :
12/2016 : Transfert de la DAT à la ville et du patrimoine associé = 24 ERP (525 k€) intégrés dans la programmation des travaux de la ville
02/2018 : Rapprochement des services techniques de la Ville et du CCAS

Fermeture de certains bâtiments :

- EAJE Abbe Grégoire (7 k€) : fermé (suite ouverture de l'EAJE Charrel)
- EAJE St Bruno + RAM Chorier Berriat (10 k€) : fermé (suite ouverture de l'EAJE Anthoard)
- EHPAD Narvik (100 k€) : fermeture après transfert dans le nouvel EHPAD Flaubert (09/2022)
- Local Marval (56 k€) : fermé
- Plateforme Mobilité (10 k€) : fermée (suite transfert compétence à GAM)
- Pôle Accueil Petite Enfance (26 k€) : fermé (suite transfert au CCCC)
- PUV Abbaye (10 k€) : fermée
- RA Notre Dame (170 k€) : fermée
- Siège CCAS (62 k€) + annexe siège (5 k€) : fermés (suite transfert au CCCC)
- SSPA René Thomas (3 k€) : fermé



Bilan des actions

Document édité le 02/11/2021

Travaux réalisés :

- CAI : création d'une chambre PMR dans le cadre de la restructuration
- Crèche associative Les Loupiots (1 k€) : accessibilité réalisée dans le cadre d'une réhabilitation globale
- EAJE Milles Pattes (13 k€) : accessibilité réalisée dans le cadre d'une réhabilitation globale
- EHPAD Lucie Pellat : accessibilité partielle de l'équipement suite aux travaux de mise en accessibilité du hall et des espaces extérieurs
- RA Le Lac (100 k€) : avis favorable de la commission d'accessibilité le 31/01/2018
- RA Saint Laurent (400 k€) : accessibilité réalisée dans le cadre d'une réhabilitation globale

Etudes en cours :

- EHPAD Saint Bruno (1 000 k€) : étude de programmation en cours pour la requalification de l'équipement en Résidence Autonomie intégrant la mise en accessibilité
- EHPAD Lucie Pellat (600 k€) : étude de faisabilité en cours pour une réhabilitation lourde intégrant la mise en accessibilité ou une reconstruction / démolition
- RA Montesquieu (215 k€) : consultation travaux en cours pour la mise en sécurité et la mise en accessibilité de l'équipement



Bilan des actions / Actions à venir

Designation d'un mandataire pour le reste à faire = 1 125 k€ TTC (hors bâtiments

ACTIS / OPAC) ≈ 34 ERP

- Septembre 2019 : Mandat de maîtrise d'ouvrage confié à la société Territoires 38 (associée à la société Accessmètrie) pour la mise en œuvre de notre agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) qui va s'étaler jusqu'à la fin 2024
- Février 2020 : Remise des diagnostics mis à jours pour l'ensemble des ERP restant à traiter
- Correction de la programmation pour les bâtiments ne recevant pas de public
- Correction de la programmation pour les équipements intégrés dans des bâtiments Ville (exemple : RAM)

- Décembre 2020 : Désignation d'un maître d'œuvre
- Juin 2021 : Validation d'un Avant-Projet
- Décembre 2021 : Mise en ligne du DCE
- Mars 2022 : Notification des marchés de travaux

Designation mandataire + études

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Enveloppe accessibilité (en k€)	0	17	138	313	362	291	4

Schéma directeur d'accessibilité de Grenoble



Document édité le 02/11/2021

BILAN 2020

Accessibilité espace public

Grenoble

*Commission communale
d'accessibilité
07/10/2021*

**METROPOLE
GRENOBLEALPES**



Signaler un dysfonctionnement

Par téléphone : 0 800 500 027

Formulaire en ligne :

<https://www.lametro.fr/54-je-signale-un-probleme.htm>

The screenshot shows a web browser window displaying a form titled "SIGNALER UN PROBLÈME CONCERNANT LA VOIRIE". The browser's address bar shows the URL: <https://services.demarches.grenoblealpesmetropole.fr/voire/signaler-un-dysfonctionnement-sur-la-voie>. The browser tabs include "Grenoble Métropole - Dérarchi" and "Bienvenue sur le site de Greno...". The browser's search bar contains the text "pour rechercher". The form itself has a yellow header with the logo of Grenoble Alpes Métropole and navigation links: "SERVICES", "LA MÉTROPOLE", "GRANDS PROJETS", "ENTREPRISE", and "CADRE DE VIE". Below the header is a search bar with the text "Rechercher". The main content area of the form includes a "DESCRIPTION" section with a text input field and a "SIGNALER UN PROBLÈME CONCERNANT LA VOIRIE" button. There are also several "Pièce jointe (JPG ou PDF) :" labels and a "Ajouter" button. A small black box in the bottom right corner of the form contains the text "CODE DE SUIVI: ZM1KXZ".

Bilan des travaux d'accessibilité de la voirie 2020

GRENOBLEALPES
METROPOLE



→ Bilan métropolitain 2018 : 417 870 €
→ Bilan métropolitain 2020 : 456 680 €

→ Territoire Nord-ouest : 126 040 €
→ Territoire Nord-est : 242 950 €
→ Territoire Sud : 62 120 €
→ Territoire Grand sud : 25 570 €

→ Dont Grenoble : 375 300 €
→ 69 % des rues sont accessibles

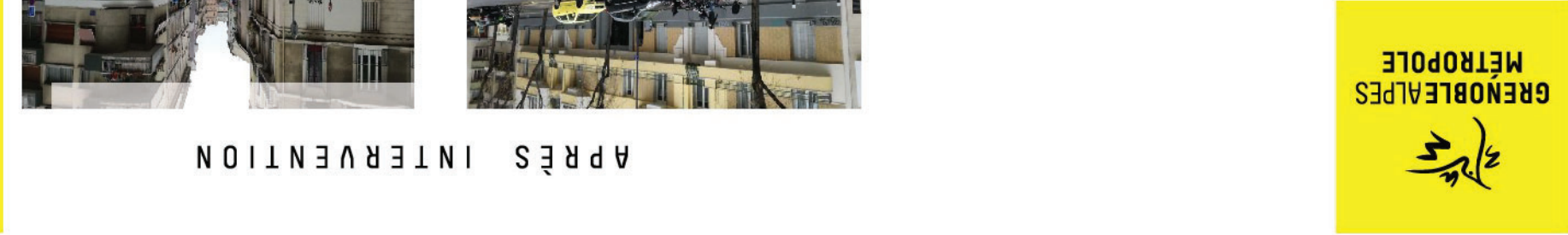
Carte des territoires



Typologie des travaux de proximité/accessibilité

- Abaissement de trottoir, création d'oreilles
- Plateau ou trottoir traversant : chaussée au même niveau que le trottoir sur la traversée piétonne
- Réfection de revêtement de sol : enrobé, stabilisé
- Création de place de stationnement adapté





AVANT INTERVENTION

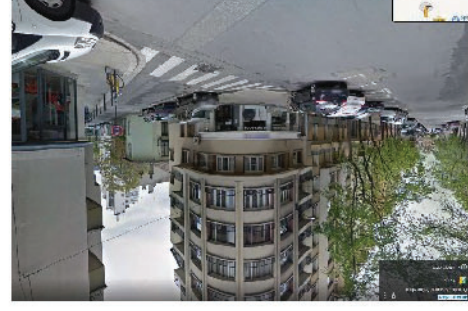


APRÈS INTERVENTION



9

Grenoble intersections de la rue Thiers avec les rues
Charles Testoud / Jean Baptiste Pradel et Condorcet
141 100€



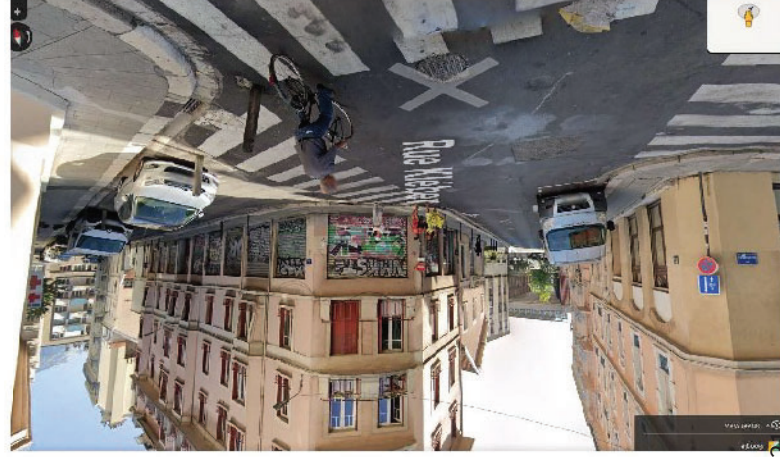
Carrefour rue Doudart, rue Kleber, rue Abbé Baral 53 700€

GRENOBLE

159/1507



APRÈS INTERVENTION



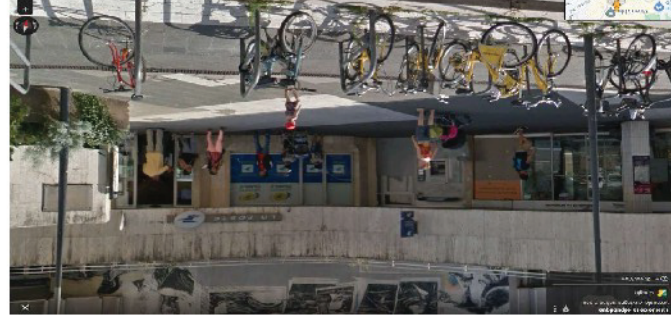
AVANT INTERVENTION



Grenoble Bandes de guidage maison de la
montagne
la Poste rue de la République



APRÈS INTERVENTION

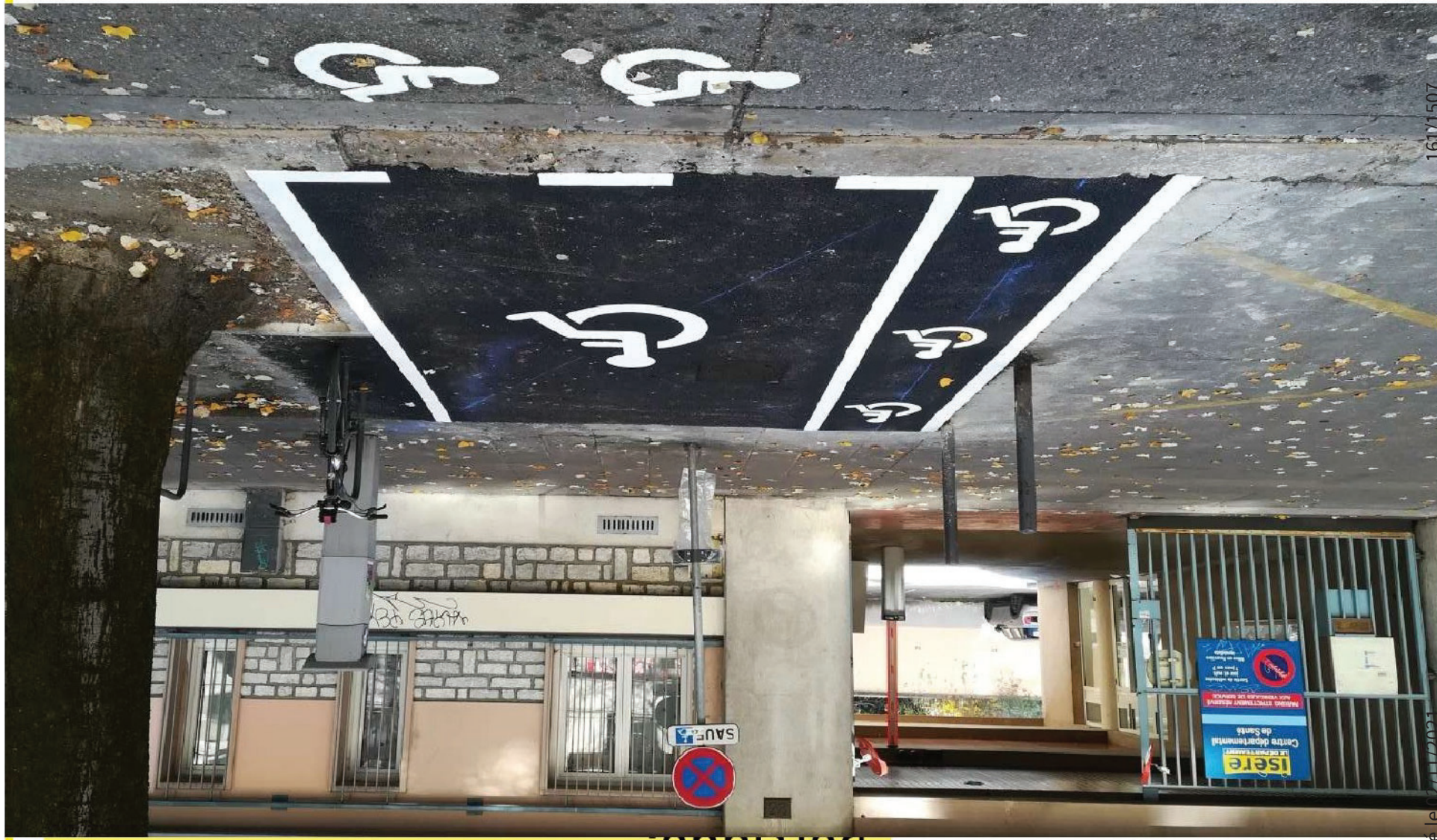


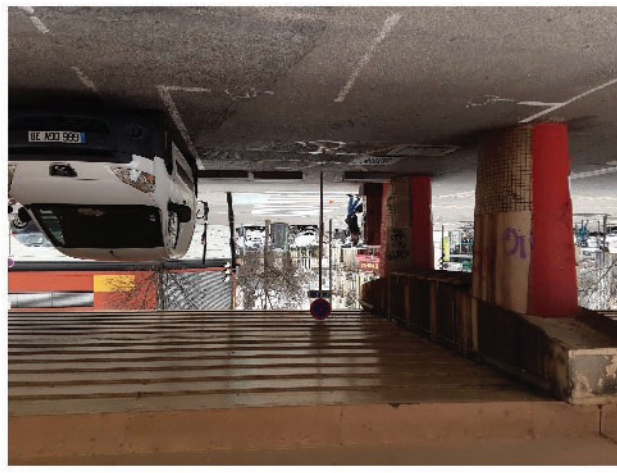
AVANT INTERVENTION

GRENOBLEALPES
METROPOLE



Réalisation stationnement Grenoble avenue Albert 1 er de Belgique





2020/2021
Projet réalisé avec le concours de l' AURG, de la Ville de Grenoble et de la Métropole.
Inventaire de toutes les places de stationnement PMR sur la Métropole.
Objectif : cartographie pour diffuser au public sur l'application Métromobilité l'information de localisation des places de stationnement adapté.
Une photo pour chaque place PMR.

GRENOBLEALPES
MÉTROPOLÉ





Bilan Feux sonores

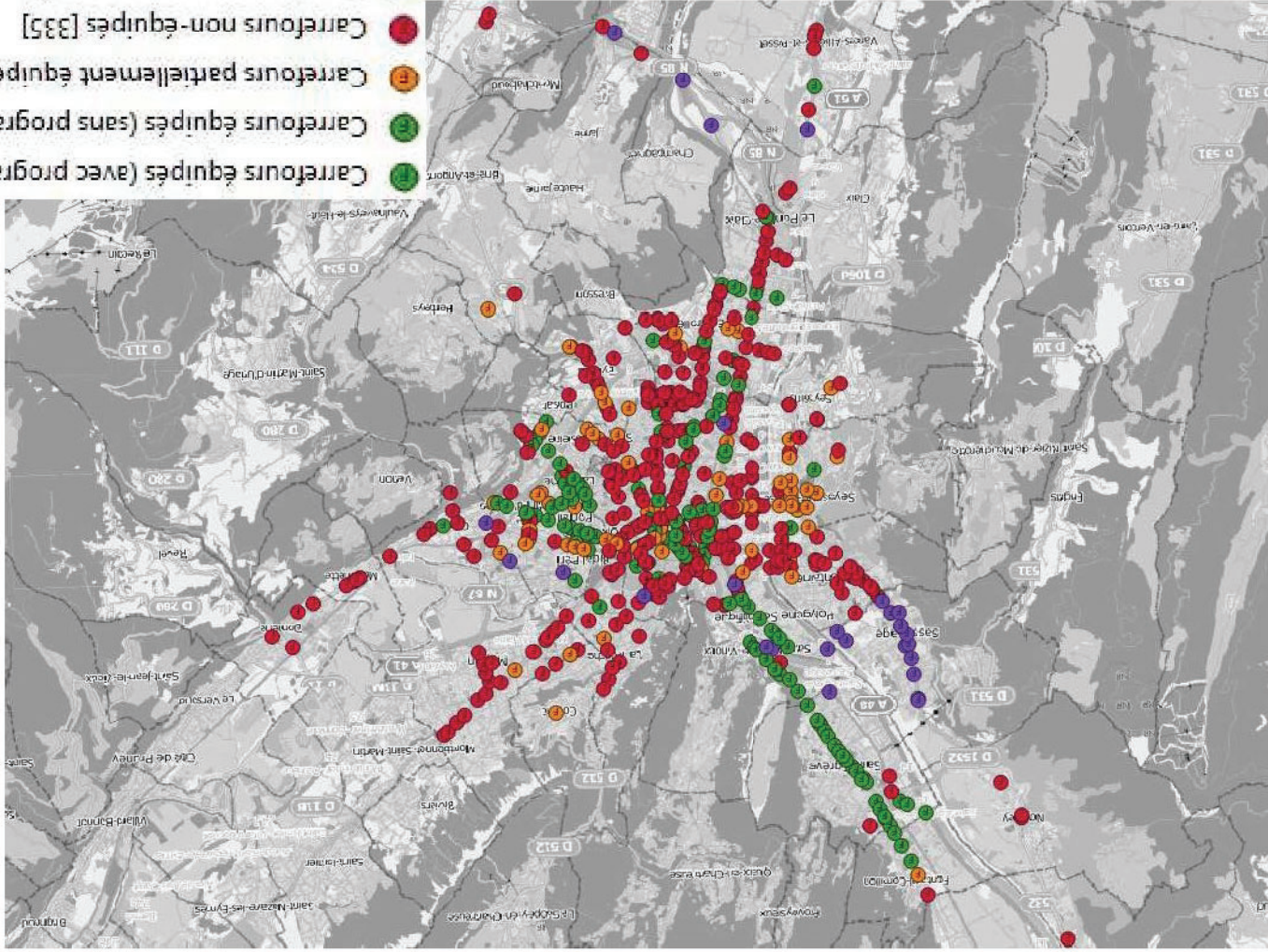
← 25% des carrefours à feux sont équipés de balises sonores

← Evolution :

Remplacement des modules dans le cadre de l'entretien
Equipement de modules sur tous les aménagements
neufs

Equipement sur demande : par tél ou en ligne
Test à venir d'un couloir sonore

Équipement feux sonores



- Carrefours équipés (avec programmation) [28]
- Carrefours équipés (sans programmation) [107]
- Carrefours partiellement équipés [75]
- Carrefours non-équipés [335]
- Carrefours sans passage piétons [28]

MERCI DE VOTRE ATTENTION

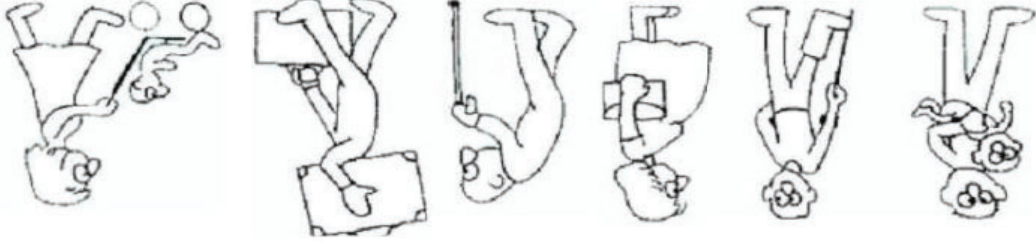
A vos questions...

**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**



Agenda d'Accessibilité programmée BILAN 2020

Personnes dites à « mobilité réduite »



■ Handicap visuel



■ Handicap auditif



■ Handicap mental,



■ cognitif et psychique

■ Handicap moteur



Introduction

- Adap Ville de Grenoble sur période de 9 ans : Patrimoine complexe = 225 bâtiments passé à 257 à l'occasion du bilan mi parcours. Programmation travaux sur période de 2016 à 2024 : engagement contractuel avec Préfecture fin 2015

• Période 1: 2016-2018

Effectif : 1,45 M€

• Période 2: 2019-2021:

Effectif 2019: 1,35M€

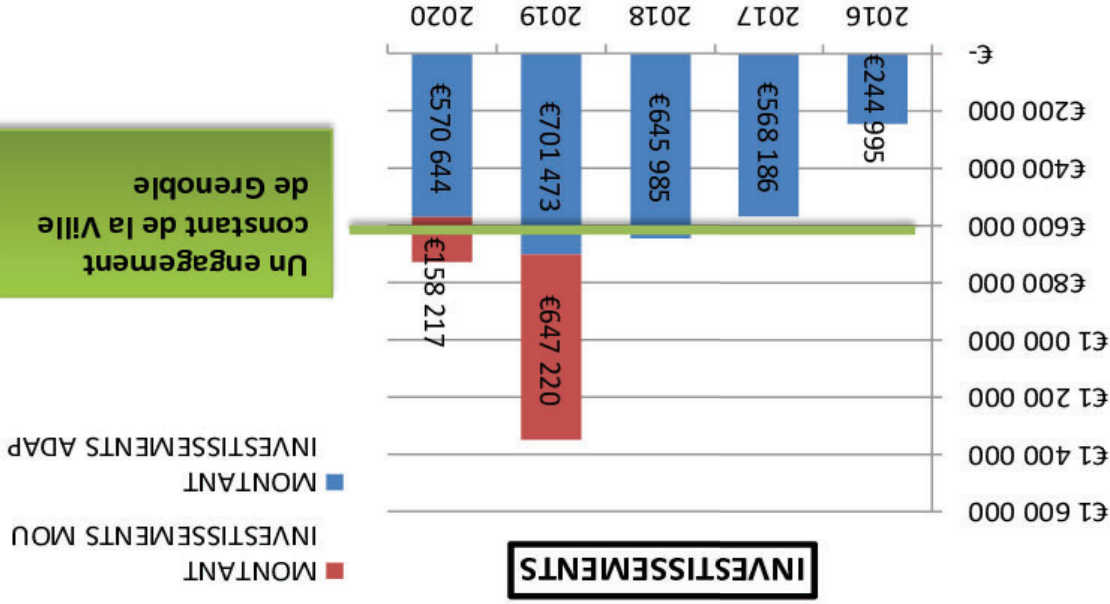
(701 473€ budget Adap + 647 220€ Trx MOU)

Effectif 2020: 728 861€

(570 644€ budget Adap + 158 217€ Trx MOU)

- Bilan des travaux réalisés en 2020

- Bilan mi parcours



Rappel des constats qui ont menés à une évolution de la stratégie :

- Une dispersion des investissements → **augmenter la lisibilité des interventions et l'efficacité des investissements**, traiter **des bâtiments complets**

- un bon niveau d'accessibilité à la VDG mais disparités en fonction des handicaps → **mieux prendre en compte l'ensemble des handicaps**

- Une programmation déconnectée des complexités techniques et opérationnelles → **fiabiliser les délais de réalisation et les montants**

Rappel de la stratégie stabilisée avec les Directions

Equipements scolaires	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un maillage territorial par secteur (rayon de 500 m) - Prioriser la notion d'ensemble scolaire (élémentaire, maternelle et restaurant)
Equipements socio-culturels	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier les MJC à forte fréquentation
Equipements sportifs	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier les équipements à forte fréquentation - Prioriser les équipements identifiés handisports
Equipements culturels	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier les équipements à fort rayonnement
Equipements territorialisés et autres	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier les équipements de service public - Privilégier les équipements fréquentés par un public fragile (salles personnes âgées, centres de santé...)

Etapes de concrétisation de l'évolution de la stratégie

- Présentation et validation des principes d'évolution de la stratégie avec les associations dans le cadre de la Commission d'accessibilité (décembre 2017)
- Concertation avec les Directions thématiques (février à juin 2018)
- Retour DIM sur stratégie auprès de chaque Direction et en Cotech du 14 /11/2018 pour DEJ/DAC/SPORTS
- Partage des orientations en groupe de travail avec les membres de la Commission Communale d'accessibilité le 27/11/2018
- Partage de la programmation en Commission Communale d'Accessibilité le 28/01/2019
- Point d'avancement en GT Ville Durable le 07/02 et en GT Ressources le 11/02/2019
- Information Services de l'Etat fin janvier 2020 lors d'une réunion de mise au point: évolution de la stratégie à formaliser à l'occasion du bilan mi-parcours
- Formalisation de l'évolution de la stratégie d'Adap à l'occasion du bilan mi-parcours transmis en préfecture en mars 2021

Bâtiments sportifs	TOTAL € TTC	106 600,00 €
Bâtiments culturels	TOTAL € TTC	182 891,00 €
Bâtiments scolaires	TOTAL € TTC	193 915,00 €
Bâtiments socio-culturels	TOTAL € TTC	32 221,00 €
Bâtiments territorialisés	TOTAL € TT	11 675,00 €
Autres bâtiments publics	TOTAL € TT	43 342,00 €
TOTAL 2020		570 644,00 € TTC

Bâtiments culturels	TOTAL € TTC	17 776,00 €
Bâtiments scolaires	TOTAL € TTC	37 790,00 €
Autres bâtiments publics	TOTAL € TTC	102 651,00 €
Réhab pilotées maîtrise d'ouvrage	TOTAL € TTC	158 217,00 € TTC

Equipements rendus conformes au titre de l'accessibilité en 2020 y compris travaux MOU et ERP hors Adap

- + 2 Ecoles maternelles
- + 0 Ecoles élémentaires
- + 1 Equipement socio-culturel
- + 2 Equipements sportifs
- + 7 Equipements culturels
- + 0 Equipement territorialisé
- + 3 Equipements « Autre »

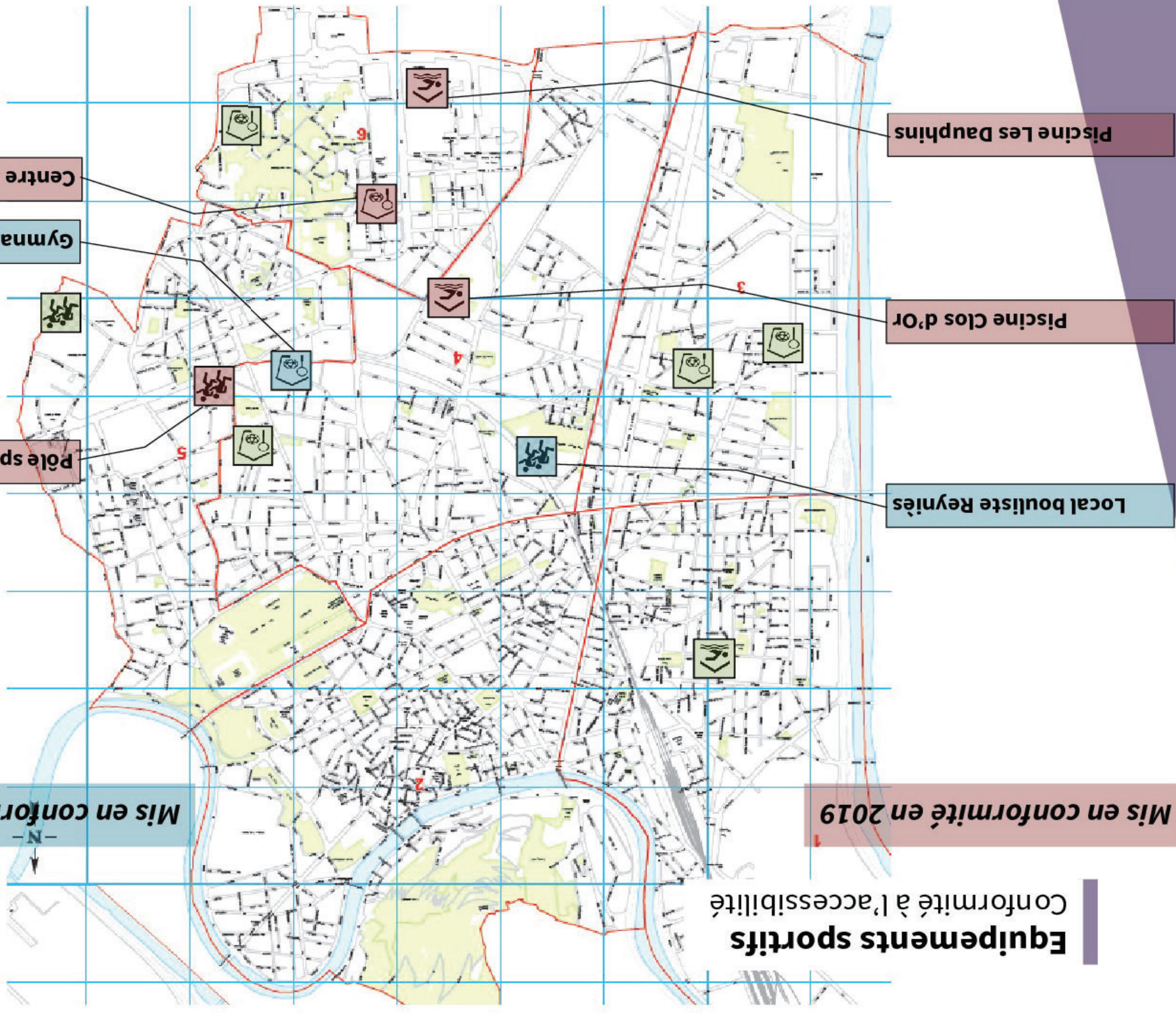
• **SOIT 15 EQUIPEMENTS SUPPLEMENTAIRES RENDUS
TOTALEMENT CONFORMES EN 2020 (en plus des 41
déjà conformes) => 56 EQUIPEMENTS CONFORMES
EN 2020**

Bâtiments sportifs

NOM BATIMENT	DESCRIPTIF TRX	AVANCEMENT	CONFORME 2020	COÛT € TTC
2- Piscine Jean Bron	Sécurisation des escaliers accueil principal + quelques escaliers intérieurs + quelques escaliers accès bassins depuis vestiaires, installation BIM accueil principal Dérogation : non prolongation de 2 mains courantes sur escalier accueil principal	Travaux terminés	NON	28 106 €
6- Vestiaires Ensemble sportif Porte Villeneuve	Travaux de reconstruction du 1er étage suite à sinistre: mise aux normes accessibilité incluse: création WC adapté desservi par ascenseur existant	Travaux terminés	NON	12 000 € (sur budget général)
4- Gymnase Charles Munch	Sécurisation escalier extérieur, pose 2 tapis adaptés PMR, remplacement bloc porte accès à l'équipement par vantail 0,90m, changement bloc portes, mise en conformité WC adapté, pose lavabo commun adapté, signalétique, création douches adaptées H et F, bancs de déshabillage, blocs patère à hauteur adaptée, flashs lumineux	Travaux terminés	OUI	48 948 €
EX- Gymnase les Saules	Remplacement bloc porte accès principal, remplacement grille par tapis PMR extérieur, abaissement urinoir, mise en conformité WC adapté + 2 vestiaires + 2 douches	Travaux terminés	NON	15 314 €
5- Gymnase Léon Jouhaux	Travaux nécessaires à l'obtention de l'attestation de fin d'Adap: Suppression ressaut porte extérieure d'accès au vestiaire, tapis PMR, patères, mise en conformité WC PMR et SAS sanitaires, signalétique cabines de douche	Travaux terminés	Déjà conforme	1 592 € (Travaux régie sur budget fonctionnement)
4- Local bouliste et EV Reynies	Remplacement lavabo existant par lavabo accessible	Travaux terminés	OUI	640 € (Travaux régie sur budget fonctionnement)
4- Gymnase Daudet	Création 2 WC adaptés, création 2 douches adaptées, adaptation des vestiaires, reprise enrobés, traitement ressauts, éclairage sur cheminement extérieur, signalétique	Reporté en 2021 cause Covid	NON	
TOTAL € TTC				106 600€

Equipements sportifs

Conformité à l'accessibilité





GYMASE C. MUNCH

Bâtiments sportifs



EXEMPLE DE REALISATIONS 2020



EXEMPLE DE REALISATIONS 2020



AVANT



APRES

PISCINE JEAN BRON

Bâtiments sportifs

Bâtiments culturels

NOM BATIMENT	DESCRIPTIF TRX	AVANCEMENT	CONFORME 2020	COÛT € TTC
4- Conservatoire CRR	Création emplacements PMR dans la salle Steckel et dans la salle d'orgue	Travaux terminés	NON	94 817 €
1- Bibliothèque Saint Bruno	Mise en conformité sanitaires, sécurisation escalier gradin, amélioration signalétique	Travaux terminés	OUI	6 533 €
5- Bibliothèque Abbaye les Bains	Installation BIM à l'accueil, mise en conformité WC adapté	Travaux terminés	OUI	2 167 €
5- Bibliothèque Teisseire Malherbe	Mise aux norme sanitaires, sécurisation escaliers extérieurs, installation BIM à l'accueil, vitrophanie	Travaux terminés	OUI	8 410 €
2- Bibliothèque Jardin de Ville	Mise en conformité rampe, sécurisation escalier accès, remplacement porte accès, sécurisation escaliers intérieurs, contraste visuel sur porte, mise en conformité sanitaires PMR + pose Triflash, BIM dans salle animation + poste accueil	Travaux terminés	OUI	56 231 €
1- Théâtre 145	Amélioration Gradins: Contremarches	Travaux terminés	OUI	151 € (Travaux régie sur budget (Fonctionnement))
1- Théâtre de Poche	Réalisation d'une banque accueil adaptée, installation d'une BIM	Travaux terminés	OUI	14 582 €
TOTAL € TTC				182 891 €

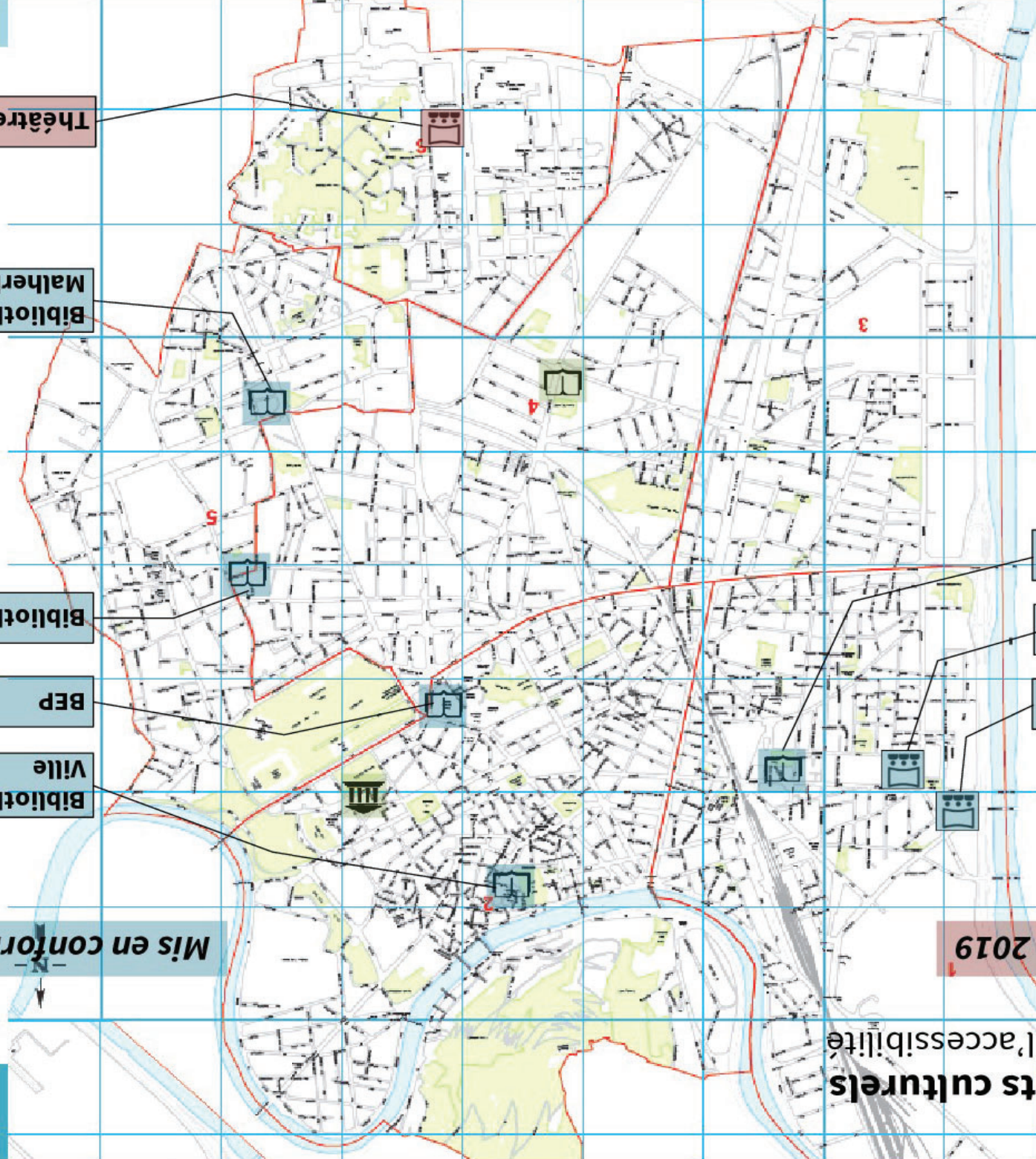
Réhab/neufs pilotes maîtrise d'ouvrage

Bâtiments culturels

SECT	NOM BATIMENT	OPERATION	LIVRAISON	REHAB	NEUF	MONTANT ACCESS € TTC
2	Bibliothèque d'Etudes et du Patrimoine Lyautéy	-----	2020	X		17 776 € Totallement accessible avec aménagement du RDC

Mis en conformité en 2019

Mis en conformité en 2020



- Bibliothèque St Bruno
- Théâtre 145
- Théâtre de Poche

- Bibliothèque Jardin de Ville
- BEP
- Bibliothèque Abbaye
- Bibliothèque Teisseire
- Malherbe

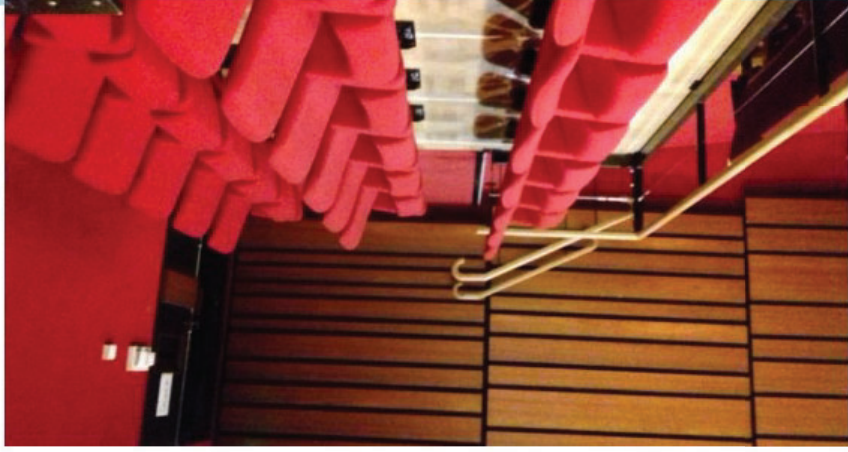
Théâtre Prémol

EXEMPLE DE REALISATIONS 2020



CONSERVATOIRE

Bâtiments culturels



Bâtiments scolaires

NOM BATIMENT	DESCRIPTIF TRX	AVANCEMENT	CONFORME 2020	COÛT € TTC
1-Ecole maternelle Ampère	Création d'un WC PMR, visiohone, sécurisation escaliers Dérogation : Empiètement débattement porte WC sur espace d'usage	Travaux terminés	OUI	14 400€ (sur budget général)
1-Ecole Elémentaire Nicolas Chorier	Améliorations : Sécurisation escaliers, changement grille EP cours, mise aux normes ascenseur, mise en accessibilité lavabo existant	Travaux terminés	Déjà conforme	16 606 €
1-Ecole Maternelle Nicolas Chorier	Améliorations: Changement grille EP cours, changement bloc porte	Travaux terminés	Déjà conforme	2 223 €
1-Ecole Elémentaire Anthoard	Remplacement grilles eaux pluviales, signalétique, visiohone, boîte à lettre, renforcement éclairage extérieur, bloc porte gymnase, sécurisation escaliers intérieurs, mise aux normes ascenseur, création WC adaptés au R+1 au R+2 et dans restaurant scolaire Dérogations : 2 rampes intérieures non conformes	Travaux terminés	NON	81 887 €
6-Ecole Maternelle Les Frènes	Traitement ressaut porte entrée, remplacement grille EP, remplacement poignée par poignée rallongée, sécurisation escaliers intérieurs, mise en conformité WC adultes, installation lavabo accessible	Travaux terminés	OUI	16 896 €

Bâtiments scolaires

NOM BATIMENT	DESCRIPTIF TRX	AVANCEMENT	CONFORME 2020	COÛT € TTC
3- Ecole Elémentaire Anatole France	Amélioration signalétique établissement, signalétique sur parois vitrées, sécurisation escaliers extérieurs et intérieurs, déplacement visiophone et boîte à lettres, poignées rallongées sur portes dans angle rentrant, amélioration sanitaires	Travaux terminés	NON	60 638 €
3- Ecole Maternelle Anatole France	Protection obstacle (sous escalier), amélioration signalétique établissement, signalétique sur parois vitrées, sécurisation escaliers extérieurs et intérieurs, déplacement visiophone et boîte à lettres, poignées rallongées sur portes dans angle rentrant, amélioration sanitaires	Travaux terminés	NON	Inclus à école Elémentaire
3- RS Anatole France	Signalisation portes vitrées, amélioration sanitaires	Travaux terminés	NON	Inclus à école Elémentaire
6- GS Le Lac	Sécurisation escalier extérieur	Travaux terminés	NON	1 265 € (Travaux régie sur budget Fonctionnement)
TOTAL € TTC				193 915 €

Bâtiments scolaires

NOM	BATIMENT	DESCRIPTIF TRX	AVANCEMENT	CONFORME 2020	COÛT € TTC
5- Ecole Elémentaire Léon Jouhaux		Blocs portes, sécurisation escaliers, aménagement sanitaires	Reporté en 2021 cause Covid	NON	
6- Ecole Elémentaire Le Verderet		Mise en conformité ascenseur, mise en conformité sanitaires, sécurisation escaliers , traitement ressaut, grille EP	Reporté en 2021 cause Covid	NON	
6- Ecole Maternelle Le Verderet :		Remplacement de portes, traitement ressauts, création rampe, signalétique	Reporté en 2021 cause Covid	NON	
6- Ecole Maternelle Le Verderet :		Sécurisation escaliers intérieurs et extérieurs, traitement ressaut, grilles EP, mise en conformité sanitaires adaptés	Reporté en 2021 cause Covid	NON	
5- Ecole maternelle Malherbe		Changement blocs portes, amélioration de l'éclairage dans la circulation	Reporté en 2021 cause Covid	NON	
2- Ecole Elémentaire Lucie Aubrac		Travaux nécessaires à l'établissement de l'attestation de fin d'Adap: Sécurisation escaliers, sécurisation partie vide sous escalier, vitrophanie sur portes et surfaces vitrées, mise aux normes ascenseur, mise en conformité sanitaires	Reporté en 2021 cause Covid	Déjà conforme	

Réhab/neufs pilotes maîtrise d'ouvrage

Bâtiments scolaires

SECT	NOM BATIMENT	OPERATION	LIVRAISON	REHAB	NEUF	MONTANT ACCESS € TTC
1	Ecole Maternelle Ampère	OSER	2020 (Livraison 2019 reportée en 2020 cause incendie)	X		17 790 € Totallement accessible
1	Ecole maternelle Buffon		2020	X		20 000 € Reste quelques petits travaux de mise en accessibilité

Ecoles élémentaires

Conformité à l'accessibilité

Elémentaires mises en conformité en 2019

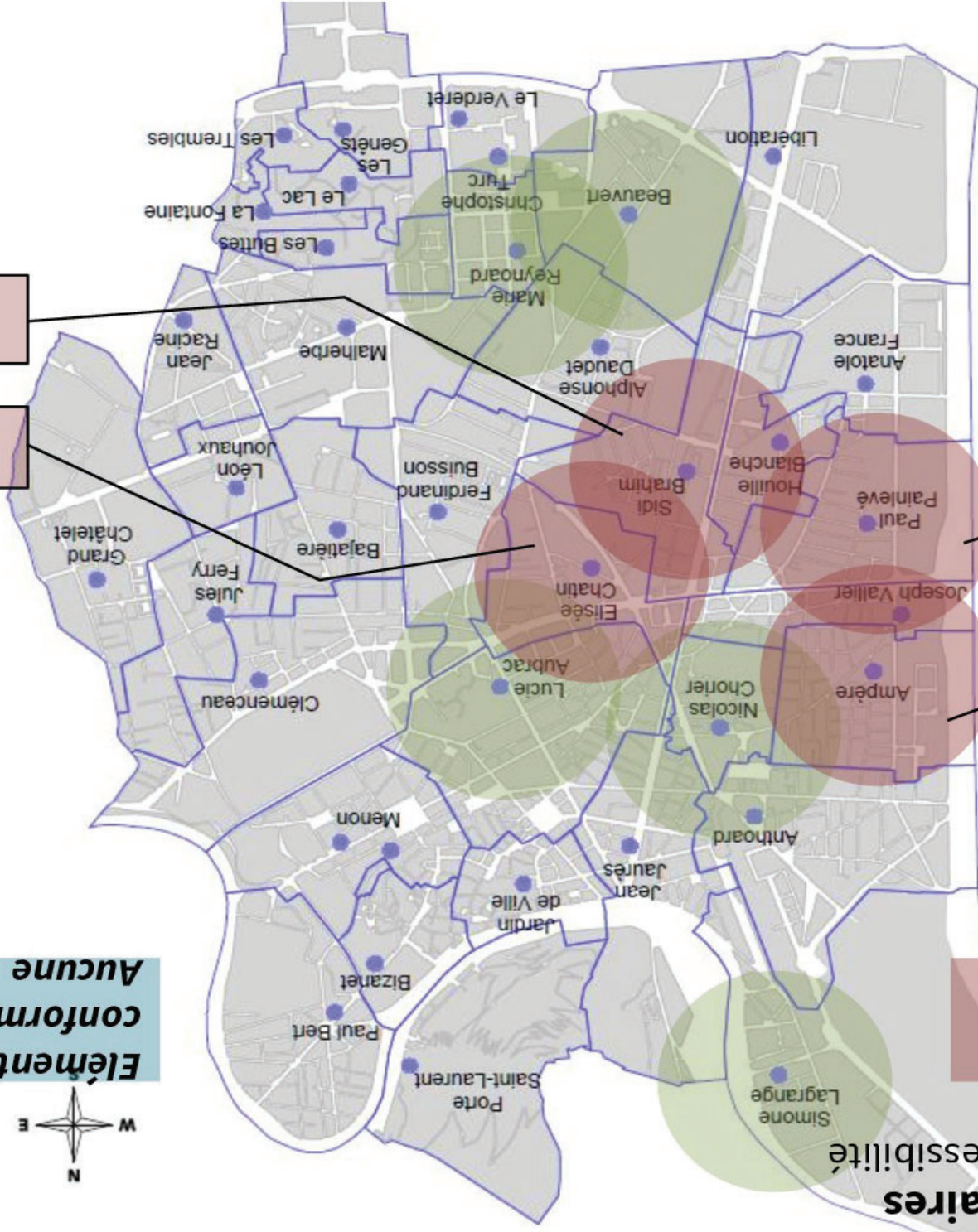
Ampère (opération OSER)

Painlevé (opération OSER)

E. Chatin (opération OSER)

Sidi Brahim (en MOE interne)

Elémentaires mises en conformité en 2020 : Aucune



Ecoles maternelles

Conformité à l'accessibilité

Mises en conformité en 2019

Berriat
(en MOE interne)

Livraison F. Arthaud
(en MOE externe)

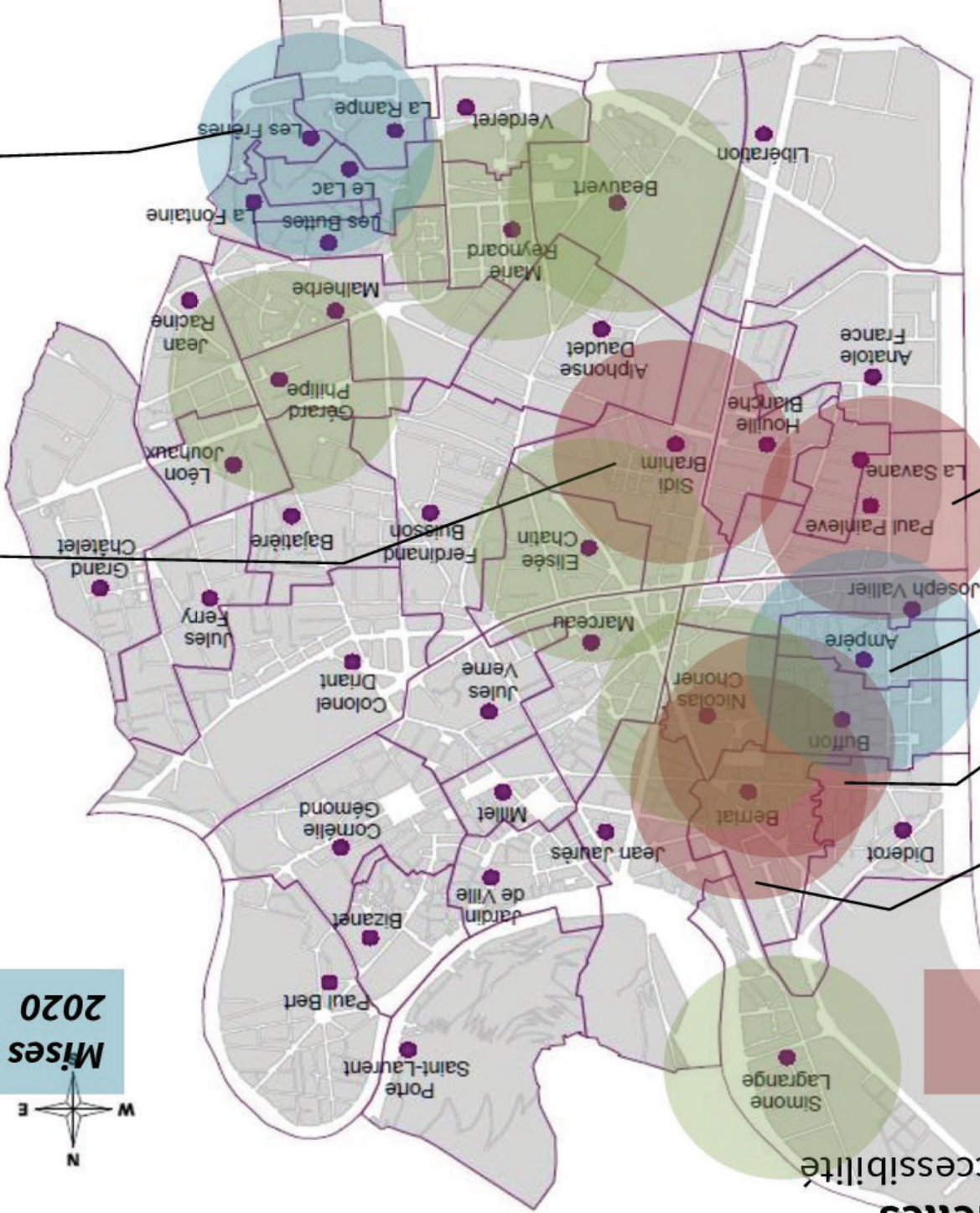
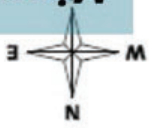
Ampère
(opération OSER)

Painlevé
(opération OSER)

Mises en conformité en 2020

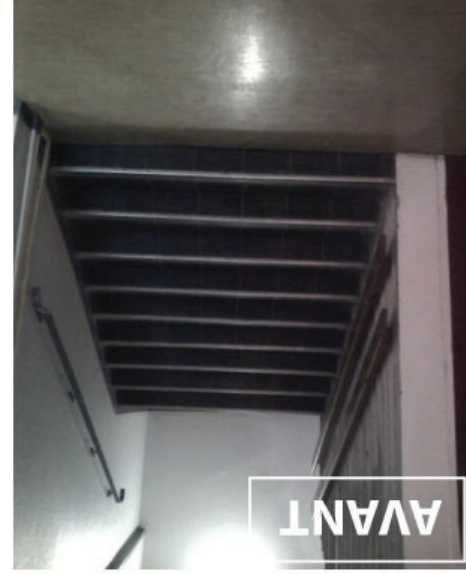
Sidi Brahim
(en MOE interne)

Les Frères
(en MOE interne)



EXEMPLE DE REALISATIONS 2020

Bâtiments scolaires



AVANT



APRES



AVANT



APRES



APRES

MATERNELLE LES
FRENES



Bâtiments scolaires

GS ANATOLE FRANCE



EXEMPLE DE REALISATIONS 2020



Bâtiments socio-culturels

NOM BÂTIMENT	DESCRIPTIF TRX	AVANCEMENT	CONFORME 2020	COÛT € TTC
6- MJC Prémol	Sécurisation escaliers y compris amélioration éclairage, changement tapis sol, création WC adapté au niveau 0, installation BIM à l'accueil Dérogations: rampe intérieure non conformes, absence de douche adaptée salle de danse	Travaux terminés	OUI	32 221
2- Villa Vallet	Traitement ressaut, sécurisation escaliers, mise en conformité sanitaires, conformité ascenseur	Reporté en 2021 cause Covid	NON	
TOTAL € TTC				32 221 €

Bâtiments territorialisés

NOM BATIMENT	DESCRIPTIF TRX	AVANCEMENT	CONFORME 2020	COÛT € TTC
2- MDH Centre Ville	Installation du centre de vaccination au 1er étage : accueil avec banque adaptée, BIM, sanitaires adaptés, changement blocs portes	Travaux terminés	NON	10 000 €
5- MDH Abbaye	Mise en conformité sanitaires adaptés	Travaux terminés	NON	1 675 € (Travaux régie sur budget fonctionnement)
TOTAL € TTC				11 675 €

Autres bâtiments publics

NOM BATIMENT	DESCRIPTIF TRX	AVANCEMENT	CONFORME 2020	COÛT € TTC
1- Ex Ecole maternelle Claude Bernard (Le Fournil)	Fermeture de l'école: Aménagement RDC pour installation association "Le Fournil", pas d'accueil de public à l'étage : Création WC adaptés au RDC, bloc porte salle restauration	Travaux terminés	OUI	15 100 € (sur budget général)
2- Maison des Associations	Installation BIM entrée principale, sécurisation 2 escaliers du RDC au R+1, remplacement sol dégradé Dérogation : non prolongation de la main courante Escalier EST (pb sécu incendie)	Travaux terminés	NON	22 411 €
2- Banque Postale Maison du Tourisme	Mise en place d'une bande de guidage sur domaine public jusqu'à l'entrée de La banque postale + OT	Travaux terminés	OUI ERP Hors Adap	744 € (sur budget Métro)
2- Marché couvert Halles St Claire	Complètement nécessaire pour terminer les travaux initiés en 2019: Adaptation des grilles de fermetures existantes sur les paliers pour permettre la pose des mains courantes dans les escaliers + protection obstacle coffret gaz	Travaux terminés	Déjà conforme	4 987 € TTC
6- Local associatif 9 Lionel Terray	Complètement fissure au droit du caniveau sur palier situé à l'entrée, remplacement néon	Travaux terminés	OUI ERP Hors Adap	100 € (Travaux régie sur budget Fonctionnement)
TOTAL € TTC				43 342 €

Autres bâtiments publics

Réhab/neufs pilotes maîtrise d'ouvrage

SECT	NOM BATIMENT	OPERATION	LIVRAISON	REHAB	NEUF	MONTANT ACCESS € TTC
5	Centre communal Camille Claudel	-----	2020	X		102 651 € Mise en accessibilité partielle Aménagement RDC + accueil petite enfance niveau 5



AVANT



APRES

BANQUE POSTALE



APRES

Autres bâtiments publics

EXEMPLE DE REALISATIONS 2020





CENTRE COMMUNAL CAMILLE CLAUDEL

Autres bâtiments publics



EXEMPLE DE REALISATIONS 2020



INVESTISSEMENTS ET ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

- Réalisation des attestations fin Adap pour les équipements déjà conformes et les équipements rendus conformes par les travaux 2020 (hors opérations) : 5 172 € TTC
- Opérations indépendantes de mise aux normes d'ascenseurs au titre de l'accessibilité: 8 424 € TTC
- Réalisations de diagnostics accessibilité pour ERP à intégrer à l'Adap à l'occasion du bilan mi parcours: 13 800 € TTC

- Renseignement et mise à jour du site internet « Grenoble.fr » sur le niveau d'accessibilité des ERP

- Mise à jour des fiches diagnostic usages : les données relatives au niveau d'accessibilité dans nos ERP, en terme d'usages par type de handicap, ne peuvent pas être présentées (équipements globalement accessibles bien que non conformes au titre de la réglementation)

- Changement du périmètre à l'occasion du bilan mi parcours (suppression de 22 ERP mais surtout ajout de 54 ERP) : nécessité de mettre à jour les données et comparatif avec les années antérieures impossible

Bilan mi parcours transmis en préfecture

Evolution de la stratégie signifiée à l'occasion du bilan mi parcours transmis en préfecture en mars 2021 et formalisé par un tableau de suivi dynamique de notre Adap comprenant les éléments d'information suivants :

- Liste des Etablissements Recevant du Public et Installations Ouvertes au Public inclus à l'Adap initial 2015

- Stabilisation des équipements inclus dans l'Adap à : **257 ERP** et **0 IOP**
 - 225 ERP et 1 IOP déclarés en 2015

- 54 ERP rentrés dans l'Adap (bâtiments CCAS, ERP de 5 catégorie ajoutés, acquisitions...)
- 22 ERP et 1 IOP sortis de l'Adap (bâtiments vendus, démolis ...)

- Équipements pour lesquels les travaux d'accessibilité sont en cours ou achevés et les actions réalisées pour chaque équipement

- Rappel de la programmation initiale de l'Adap et l'indication des écarts avec cette programmation

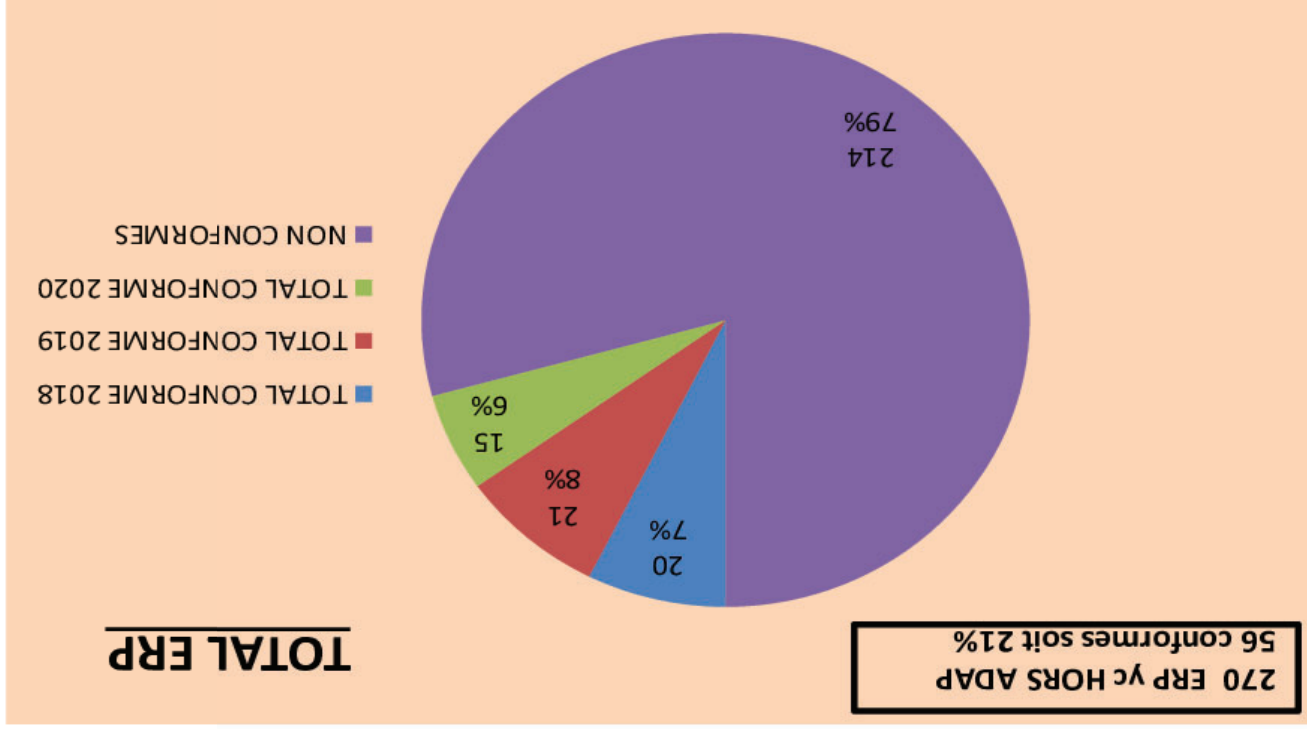
- Programmation prévisionnelle des travaux restant à réaliser pour chaque ERP et l'estimation financière correspondante

- Les dérogations accordées et prévisionnelles par ERP

- Les attestations de conformité adressées en préfecture par ERP concerné

Bilan mi parcours transmis en préfecture

- A mi parcours, soit fin 2019, 41 équipements sont déjà conformes sur le territoire (tous ERP confondus, y compris les ERP non inclus à l'Adap car neufs ou déjà conformes fin 2015) et les montants investis au titre de l'accessibilité s'élèvent à 2,8 M€.
- Le bilan 2020 montre que 56 équipements sont maintenant conformes. La programmation prévisionnelle 2021 devrait permettre d'atteindre un total de 82 équipements conformes.
- 175 seront donc encore à mettre en conformité après 2021 et d'ici fin 2024, nécessitant des travaux complexes pour la plupart (plusieurs ascenseurs notamment)



270 ERP :

* 257 ERP inclus ADAP

* 13 ERP hors ADAP (neufs ou découverts à l'occasion du bilan mi-parcours et rendus immédiatement conformes donc non intégrés à l'ADAP à mi-parcours)

ATTESTATIONS

- Code Construction et habitation: « **L'attestation d'achèvement des travaux nécessaires pour mettre en conformité l'ERP avec les exigences réglementaires doit être établie par un contrôleur technique pour chaque établissement faisant l'objet d'un Adap. Cette attestation doit être adressée au préfet ainsi qu'à la Commission Communale d'Accessibilité à l'occasion du point de situation sur la mise en œuvre de l'Adap à la moitié de la durée de l'agenda (**bilan mi parcours**) et lors du bilan de fin d'agenda »**

- Voir annexes:
 - Tableau : « 2021_10_07 Récapitulatif attestations fin Adap »
 - Fichier : « 2021_10_07 Attestations_Validations Préfecture »

Conclusions

- La ville de Grenoble maintient le niveau d'investissement dédié aux travaux éligibles à l'Adap, tous handicaps confondus, pour les années à venir

- Perspective de gros investissements au titre de l'accessibilité sur le mandat, dans le cadre d'opérations de rénovations globales d'équipements ciblés prioritaires (Ecoles, gymnases, équipements jeunesse)

• Un avancement de l'Adap tout à fait honorable:

- au regard du patrimoine bâti existant de la Ville de Grenoble: important en nombre, vieillissant, complexe dans lequel de nombreux travaux de maintien à niveau et mise en conformité sont nécessaires sur d'autres thématiques (investissements lourds pour mises en conformité en matière de sécurité incendie et performance thermique)
- malgré la crise sanitaire qui perdure depuis mars 2020 et qui n'est pas favorable à un avancement normal